République
Française
Département de
L'Aveyron

Mairie de Saint-Georges de Luzençon

PROCES-VERBAL DETAILLE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021
COMMUNE DE SAINT GEORGES DE LUZENCON

L'an deux mille vingt et un, le jeudi vingt-cinq novembre, à vingt heures cinquante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Georges-de-Luzençon, régulièrement convoqué le **vendredi dix-neuf novembre deux mille vingt et un**, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Didier CADAUX, le Maire de Saint-Georges-de-Luzençon.

En préambule à la séance du Conseil Municipal, il y a eu 2 présentations :

- CAUE – M. CAILBEAUX Stéphane pour l'opération cœur de village (présentation en pièce jointe)
- Syndicat Mixte Bassin Versant Tarn-Amont (SMBVTA) – Mme DELAGNES Céline accompagnée de M. FAUCHER Gilbert - 1er vice-Président et de M. VEDRINES Serge – Le Président pour la présentation du PROjet et l'adaptation du Dossier de Consultation des Entreprises pour la restauration d'une zone d'expansion naturelle des crues du Cernon (présentation en pièce jointe).

Etaient présents : Mme ARIZA Emmanuelle, M. BEAUMONT Yvon, M. BERNARD Jean Luc, M. CADAUX Didier, M. CARNAC Alain, Mme CARRIERE Edith, Mme CHUREAU Esther, Mme DELMAS Corinne, M. EGEA Frédéric, Mme FAGES Christine, M. GALTIER Samuel, M. GAUFFRE Christian, M. LEPETIT Philippe, Mme MUYS Elisabeth, M. THOMAS Rémi et M. VICENTE Florian.

Etaient excusés : M. CARRIERE Philippe, Mme FORT Dominique, Mme LOPEZ Emilie

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom par application des dispositions de l'article L. 2121-20 relatives à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
M. CARRIERE Philippe	à	M. EGEA Frédéric
Mme FORT Dominique	à	Mme MUYS Elisabeth
Mme LOPEZ Emilie	à	Mme DELMAS Corinne

Le Conseil Municipal a désigné **Mme DELMAS Corinne**, secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu du conseil municipal du jeudi 21 Octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de passer une délibération supplémentaire concernant une décision modificative sur le budget du Lotissement afin de pouvoir payer une facture suite à un bornage. Les détails seront donnés lors de la présentation de la délibération.
Le Conseil Municipal n'a pas émis d'objection.

Délibération n°2021-049 : Achat de la parcelle cadastrée section AA n°114, appartenant à mesdames CROS Elise, CROS Sophie et CROS Julie

Présentation faite du projet de délibération par Monsieur Le Maire :

- Conformément à la délibération du 22 Mars 2021 portant sur les démarches d'acquisitions foncières en vue des travaux de la zone d'expansion naturelle des crues du Cernon – site dit « des stades sportifs » - Saint-Georges-de-Luzençon : demande de financement et négociation foncière,
- Vu les lignes inscrites au budget 2021 ;

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que mesdames CROS Elise, CROS Sophie et CROS Julie acceptent de céder à la commune une parcelle cadastrée section AA n°114 d'une superficie totale de 8 157 m2, située à LA RIVIERE, pour la restauration d'une zone d'expansion naturelle.

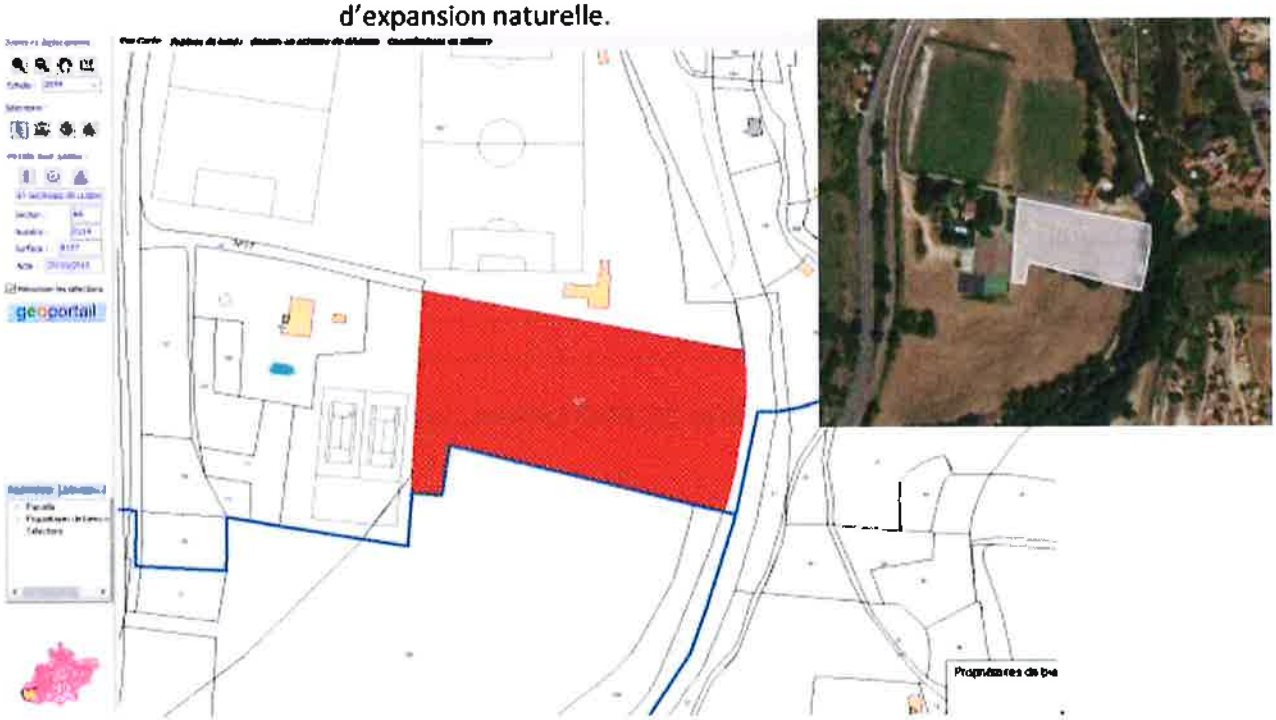

Conformément à la lettre de proposition d'achat de la parcelle cadastrée section AA n°114, envoyée à mesdames CROS Elise, CROS Sophie et CROS Julie le 26 Octobre 2021, et acceptée par ces dernières et reçue en Mairie le 02/11/2021, dans les conditions suivantes :
Superficie parcelle cadastrée section AA n°114 : 8 157 m^2
Montant total net de la vente : 6 000 €
Frais d'acquisition : à la charge de la Commune
La proposition des domaines était de 5 500 euros, la commune propose un montant de 6 000 euros afin d'être au même prix du mètre carré que pour l'achat de la parcelle de Mme SOLIER.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés :
Contre : 2 voix (Christian GAUFFRE et Yvon BEAUMONT)
Abstention : 1 voix (Alain CARNAC)
Pour : 16 voix

Délibération n°2021-050 : Projet de restauration de la zone d'expansion naturelle des crues du Cernon – site dit « des stades sportifs » - Saint-Georges-de-Luzençon : présentation du PRO sous maitrise d'ouvrage du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont et renonciation au droit d'usage de l'eau de l'ancien moulin de Palliès

Présentation faite du projet de délibération par Monsieur Le Maire :
Après présentation des aménagements du « PROjet » prévus dans le cadre de la restauration d'une ZEC par le SMBVTA ainsi que les coûts associés y compris le résultat de la consultation d'entreprises, Monsieur le maire rappelle que le projet contribue à la réduction de la vulnérabilité aux inondations du village sur le secteur compris entre les stades et le pont de la D992, et qu'il est issu d'un travail conséquent d'études de recherches de solutions sur l'ensemble de la traversée du Cernon dans Saint-Georges-de-Luzençon, engagé dès 2015 après les inondations du 28 novembre 2014.
D'autres actions sont également entreprises avec le Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont pour améliorer la culture du risque dans le cadre du Programme d'actions de prévention des inondations (campagne de sensibilisation, pose de repères de crues, diagnostics individuels pour réduire l'impact des inondations sur les habitations et les entreprises, étude des ruissellements...), et pour entretenir les cours d'eau dans le cadre du Programme pluriannuel de gestion des cours d'eau. D'autre part, la municipalité précédente et actuelle a réalisé des aménagements pour améliorer la gestion des écoulements pluviaux dans le village.

L'ensemble de ces opérations combinées contribuent à réduire la vulnérabilité sur l'ensemble du village et améliorer la protection des biens et des personnes et dans une logique d'intérêt général.
Monsieur le Maire rappelle que le projet modifiera la perception visuelle de la zone avec la création d'un lit moyen du cours d'eau, qui implique l'effacement de la chaussée de l'ancien moulin de Palliès. Considérant que l'ouvrage, propriété de la commune, n'est plus rattaché à aucun usage (disparition du bief et du moulin transformé en logements), il explique que la municipalité souhaite renoncer au droit d'usage de l'eau, sous réserve de la prise de l'arrêté préfectoral autorisant le projet de restauration de la zone d'expansion naturelle des crues.

Question de M. Christian GAUFFRE : Entre stade et RD 92, les travaux de génie civil d'un million d'euros va permettre de réduire la vulnérabilité de 3 maisons et une école ?

- Il y a également toutes les caves / garages des HLM et la pièce du bas du centre de loisirs.

Question de M. Christian GAUFFRE : Il n'a jamais été envisagé de mettre des batardeaux ?

- Pour le moment, non car l'eau est rentrée dans les maisons par plusieurs côtés. Il y avait 1 m d'eau dans l'école, ce sont les caves qui se sont remplies et la salle de motricité.

Question de M. Christian GAUFFRE : je suis étonné dans tous les « vus » de ne pas voir l'arrêté préfectoral d'approbation du PPRI ?

- On peut le rajouter. Le PPRI constate et délimite un zonage et donne les altitudes, qui éventuellement pourront être revus après. Mais de toute façon, ce n'est pas pour récupérer des zones constructibles. Avec le dérèglement climatique, on aura peut-être moins d'eau en temps normal, mais plus exceptionnellement.

Remarque de M. CANAC : on met un merlon pour 1 maison.

- Le merlon existant est repris pour le faire un peu plus large pour un entretien plus facile. C'est une protection supplémentaire.

Question de M. Christian GAUFFRE : Dans la délibération, il est aussi prévu de renoncer au droit d'usage de l'eau ? Si on renonce au droit d'usage de l'eau, on renonce au droit d'usage de la force motrice du Cernon à partir de la chute d'eau

- La Commune renonce à ce droit car rien ne sera fait.

Question de M. Christian GAUFFRE : au 1er janvier 1903, l'éclairage du village et des habitations était assuré grâce à la chaussée du moulin de Paillès

- Il y a une chaussée mais plus de bief, et plus rien d'autre.

Question de M. Christian GAUFFRE : je ne vois pas pourquoi on ne s'attaque pas au pont de la RD 992 et qu'on le remette en état comme il était avant les travaux d'élargissement du pont en 1987

- Il fallait poser la question lors de la présentation, je ne suis pas technicien, il faudra poser la question au bureau d'étude à la réunion publique.
  Je pense que si on élargit le pont, on va créer des problèmes dessous et des propriétaires qui ne sont pas inondés le seront.

Remarque de M. Christian GAUFFRE : la Société MJ2 Technologies de La Cavalerie fabrique de petites centrales hydroélectriques pour basses chutes d'eau.

Remarque de M. Alain CANAC : en 1920, le Cernon est sorti sur la route et à pris la route de Millau jusqu'à la grange de Labarthe et le pont n'était pas bouché du tout.
Donc, quand il y a de l'eau, elle passe.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés :
Contre : 2 voix (Christian GAUFFRE et Yvon BEAUMONT)
Abstention : 1 voix (Alain CARNAC)
Pour : 16 voix

Délibération n°2021-051 : Budget Lotissement 2021 : Décision modificative n°01

Présentation faite du projet de délibération par Monsieur Le Maire :
Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que pour permettre la prise en charge de la facture du géomètre correspondant à un document modifiant le parcellaire cadastral section AA n° 615 pour la vente à Mme KUESSNER, il conviendrait d'adopter la décision modificative suivante :

Section de Fonctionnement : virement de crédits

Dépenses	Chapitre 011	C/6045	Achats d'études (terrains)	- 130 €
Dépenses	Chapitre 77	C/774	Subventions exceptionnelles	+ 130 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Les délibérations sont annexées au présent compte-rendu.

POINT DES COMMISSIONS

- Mme Emmanuelle ARIZA / Edith CARRIERE : Commission « **Conseil Municipal des Jeunes** »
  - 29 Octobre - Après-midi jeux : une trentaine d'enfants y ont participé des retours positifs.
  - 6 Novembre : Visite des ateliers Municipaux et Visite de la station d'épuration faites par Christian
  - 11 novembre : participation des jeunes
  - Prochain événement : Dimanche 28 Novembre : Vide grenier
    L'argent de la vente des tables reviendra pour une association du village ... A ce jour 28 tables de réservés

- Mme Esther CHUREAU : Commission « **Associations - Culture - Evènements - SPORTS - Communication - Administration générale** »
  - A venir
    - 15 décembre : à 18h00 spectacle pour enfants « Compagnie Grains de Cabane » = spectacle offert par a Commune à tous les enfants à partir de 6 ans

- Mme Elisabeth MUYS : Commission « **Environnement – Tourisme** »
  - Le projet des jardins avance sûrement, en espérant que tout sera ok pour le printemps.

- M. Rémi THOMAS : Commission « Urbanisme – Patrimoine »
  - Lors de la commission du mois dernier : toujours les dossiers de régularisation : il y en a 5 en cours sur la vingtaine à faire, et quelques à rajouter
  - Circulation va être revue et un essai va être fait sur 6 mois : la partie haute de la première partie de la rue du Barry du Temple sera en sens unique (on pourra que la monter). Pour la rue des Aires, cela sera vu plus tard.
  - Bientôt une limitation à 30 km/h et interdiction pour les poids lourds
  - Zone sportive : au grand regret des jeunes du village, les aménagements du skate park qui ont été démontés seront remontés entre la cantine et le stade : les devis ont été demandés. La volonté est que cela soit réalisé rapidement.

- Mme Corinne DELMAS : Commission « Personnel - Affaires scolaires - Petite enfance »

Une commission scolaire a eu lieu on la discussion a tourné autour de la cantine.
Il y a eu les conseils des 2 écoles. Ils se sont bien passés, rien de particulier.
Un courrier a été envoyé au parent pour expliquer notre choix de changement de prestataires pour le repas de midi, mais aussi expliquer que les parents qui payent la cantine au tarif plafond ne payent pas que le repas, et surtout qu'ils ne payent pas pour les autres parents (qui ont un tarif moindre) car la prise en charge du coût total n'est pas assuré que par les parents mais aussi la municipalité.

- M. Florian VICENTE : Commission « Finances – Travaux »

Juste pour information que la dalle des vestiaires va être coulée.

Le marché de Noël de l'école du Cernon sera le dimanche 5 Décembre.

Avant le COVID, un repas de fin d'année était organisé.
Il est envisagé de le refaire sous forme d'apéritif dinatoire chez Alex le 10 décembre 2021 (conseillers et agents).
Une information sera transmise.

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

La date du prochain Conseil Municipal proposée est le **jeudi 16 décembre 2021 en fonction des besoins.**

QUESTIONS DIVERSES

M. Christian GAUFFRE a transmis à Monsieur Le Maire les 5 questions suivantes :

Q.1 : Question concernant l'enquête publique ZEC.

Lors du CM du 16/09/2021, vous avez indiqué qu'il semblerait qu'elle puisse se tenir en décembre 2021 ou à défaut en janvier 2022.

- *Monsieur le Maire, pouvez-vous nous communiquer la période retenue pour la réalisation de l'enquête publique ?*

Réponse : L'enquête sera ouverte le mardi 4 janvier 2022 à 9h et close le mercredi 2 février 2022 à 12h.

Q. 2 : Question concernant les fouilles archéologiques préventives.

Le 20/07/2021, le Préfet de la Région Occitanie a notifié au SMBVTAM l'arrêté portant prescription de fouilles d'archéologie préventives préalablement à la réalisation du projet de création de la ZEC.

Lors de la séance du CM du 21/10/2021, vous avez indiqué que la consultation pour l'attribution du marché était en cours.

Monsieur le Maire, vous serait-il possible de nous indiquer :

- *Si la consultation lancée par le SMBVTAM pour l'attribution du marché a abouti ?*

Réponse : Le délai de consultation est clos. Le marché est en cours d'analyse.

- *Si le coût et le plan de financement de cette opération ont été déterminés et quantifiés ? Qui va payer ? Et combien ?*

Réponse : Même réponse que lors du Conseil Municipal du 21/10, le cout et le plan de financement seront établis après analyse des offres

Q. 3 : Question concernant la réduction de la vulnérabilité du village face aux inondations.

En 2016, le Syndicat Mixte des Bassins du Cernon et du Soulzon (SMBCS) a missionné Antea Group pour réaliser une étude hydraulique et hydromorphologique entre Lavencou et Tarn (sur un linéaire d'environ 3600 mètres) afin de réduire la vulnérabilité du village vis-à-vis des épisodes de crues exceptionnelles (Délibération DE_2016_06 du 27/09/2016 – plan de financement : 31 320 €).

En 2018, l'objectif recherché a évolué. Le SMBCS missionne le bureau d'étude CEREG (Délibération DE_2018_09 du 27/03/2018 – plan de financement : 48 120 €) pour étudier l'effacement du seuil de Saint-Georges-de-Luzençon.

En 2019, l'objectif change encore. Le SMBVTAM missionne le bureau d'étude EGIS (Délibération DE_2019_047 du 27/09/2019 – plan de financement : 111 678 €) pour « un projet global d'aménagement hydromorphologique et de valorisation paysagère de la zone des stades et du seuil haut ».

Le 25/09/2020, le SMBVTAM prend la délibération DE_2020_046 qui entérine le plan de financement prévisionnel des travaux de la zone naturelle d'expansion de crue (1 544 343 € TTC). Ce plan de financement prévisionnel prévoit également « d'améliorer le cadre de vie des riverains et l'environnement paysager dans le lit majeur du Cernon sur la zone des stades » (passerelle piétonne et mise en valeur paysagère et sociale du site).

Entre 2016 et 2020, on est passé d'une étude hydraulique et hydromorphologique portant sur la traversée de la totalité du village à une étude axée sur la démolition de la chausse du moulin de Paillès et sur l'aménagement paysager du site des Rivières.

Monsieur le Maire, vous serait-il possible :

- *de nous garantir que la réalisation de l'ensemble des travaux de génie civil (> 1 M d'€) prévu par EGIS sur environ 670 ml en amont de l'école du Cernon permettra de réduire de façon certaine et durable la vulnérabilité du village face aux inondations (cf. PJ 1 et 2).*

Réponse : Cela a déjà était expliqué lors de la réunion de présentation du 30 août 2020, l'aménagement de la ZEC permet la réduction de la vulnérabilité aux inondations de la rive droite et de la rive gauche en amont du pont de la départementale (de – 50 centimètres à – 10 centimètres au droit de l'école et son

annexe, et de -25 centimètres à – 10 centimètres pour les logements sur cette zone, - 1 mètre sur le stade de football)
« La réduction n'évite pas tout ! »

- *de nous certifier que la subvention accordée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG) n'est pas liée à la démolition de la chaussée du moulin de Paillès.*
- *de nous donner l'assurance que le taux de la subvention accordée par l'AEAG (70%) aurait été identique en cas de conservation en l'état de la chausse du moulin de Paillès.*

Réponse : Je vous invite à poser ces deux questions à l'AEAG directement, pour connaitre le programme d'intervention de cet établissement public et les modalités d'aides.

- *de nous indiquer pourquoi l'étude PRO EGIS 2021 s'arrête en amont de l'école du Cernon et n'intègre pas le verrou hydraulique du pont de la RD 992 (cf. PJ 3).*
  - *PJ 1 : Rapport Technique PRO EGIS du 16/03/2021 - page 35 – Tableau 1 Résultats de la modélisation en état projet*
  - *PJ 2 : Rapport CEREG d'avril 2019 - page 27 – Scenario C Effacement du seuil*
  - *PJ 3 : Rapport Technique AVP EGIS du 27/03/2020 – page 56 – fig. 25 – Schéma explicatif du pont de la RD*

Réponse : Vous faites erreur la modélisation hydraulique est comprise entre l'aval immédiat du Lavencou et l'aval de la passerelle menant à la salle des fêtes.
D'autre part, l'ensemble de la zone comprise entre la confluence du Lavencou et la confluence du Tarn a été modélisée par Antea avec la recherche de différentes solutions.
Désormais, les demandes techniques de compléments seront à formuler lors de la phase d'enquête publique auprès du commissaire enquêteur.

Q.4 : Mise en œuvre de la restauration de la continuité écologique.

Sur le site de la DREAL Occitanie, on retrouve les cours d'eau (ou parties de cours d'eau) classés sur la liste 1 ou la liste 2 en application de l'article L.214-17 du Code de l'Environnement.

La partie du Cernon entre la confluence avec le Soulzon et Tarn (donc la traversée du village) n'est pas reprise en liste 1 (cf. PJ 4) ni en liste 2 (cf. PJ 5).

Dans le même temps, le programme de priorisation du Bassin Adour-Garonne publié sur ce site reprend la liste des ouvrages « à traiter » d'ici à 2027. Pour le département

de l'Aveyron, il y a 30 ouvrages « à traiter ». Mais parmi ces 30 ouvrages, il n'y a pas notre chaussée !

A la lecture de ces documents, il semblerait que l'autorité administrative n'ait pas jugé nécessaire de préserver ou de rechercher sur cette partie du Cernon la continuité écologique. Il n'y a donc aucun intérêt écologique à supprimer cette chaussée de moulin.

On ne peut que légitimement s'interroger sur le but recherché par ce projet « ZEC ».

- *Monsieur le Maire, ne pensez-vous pas que la chaussée du moulin de Paillès est le bouc-émissaire et l'otage d'une énorme subvention permettant de réaliser sans frais l'aménagement paysager du site des Rivières (passerelle piétonne, aires...) ?*
  - *PJ 4 : Art. L.214-17 du C Env. – Classement des cours d'eau – Liste 1 – Département de l'Aveyron*
  - *PJ 5 : Art. L.214-17 du C Env. – Classement des cours d'eau – Liste 2 – Département de l'Aveyron*

Réponse : LA priorité est la réduction de l'impact des crues et le projet le prouve. Je vous rappelle que l'étude a pour origine la crue du 28 novembre 2014, l'aménagement paysager est un plus.

Q.5 : Question concernant la réunion publique contradictoire sur le projet EGIS

Dans un article du quotidien Midi Libre du 05/11/2021, il semblerait que vous ayez donné votre accord pour qu'une réunion publique soit organisée la première quinzaine de décembre 2021.

- *Monsieur le Maire, pouvez-vous nous communiquer la date retenue pour la tenue de cette réunion publique contradictoire ?*

Réponse : La réunion publique de présentation du projet aura lieu le mardi 14 décembre à 20H.

Information(s) diverse(s) :

Monsieur Le Maire a rencontré les riverains concernant la RD 992 et suite à leur pétition pour vitesse excessive.

La DDT a fait une campagne de relève des vitesses du 29 octobre au 14 novembre 2021.

Il en ressort :

- Dans le sens sortant, vers St Rome de Cernon : une vitesse moyenne de 46 km/h avec 30 % de véhicules en excès de vitesse, mais seulement 3,8 % des véhicules au-delà de 60 km/h
- Dans le sens entrant, en venant de St Rome de Cernon : une vitesse moyenne de 42 km/h avec 13,8 % de véhicules en excès de vitesse, mais seulement 1,96 % des véhicules au-delà de 60 km/h.

De nouvelles mesures seront réalisées quelques semaines après la mise en service du futur carrefour de la RD 992 et de la RD 73.
(Rapport en pièce jointe)

La séance est levée à 21h45.

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé qu'il est possible d'obtenir auprès de la Mairie, la communication du procès-verbal détaillé et des pièces annexes de la séance du Conseil Municipal du **25 NOVEMBRE 2021** après approbation lors du prochain Conseil Municipal.
Le procès-verbal sera mis en ligne sur le site internet (www.saint-georges-de-luzencon.fr) de la Mairie une fois approuvé.

Fait à Saint-Georges-de-Luzençon,
le 04 Décembre 2021

Le Maire
M. Didier CADAUX

Profils en travers	Débit (m³/s)								Cote de la ligne d'eau (mNGF)								Vitesse (m/s)							
	10 ans		30 ans		100 ans		Crue 2014		10 ans		30 ans		100 ans		Crue 2014		10 ans		30 ans		100 ans		Crue 2014	
	Etat projet	Ecart	Etat projet	Ecart	Etat projet	Ecart	Etat projet	Ecart	Etat projet	Ecart	Etat projet	Ecart	Etat projet	Ecart	Etat projet	Ecart	Etat projet	Ecart	Etat projet	Ecart	Etat projet	Ecart	Etat projet	Ecart
Profil 0	104	0	173	0	280	0	386	0	361.51	-0.18	362.2	-0.25	362.93	-0.16	363.39	-0.13	4.0	+0.3	4.7	+0.5	5.7	+0.3	6.7	+0.3
Profil 1	103	0	172	+4	267	+15	372	+78	358.93	-1.01	359.64	-0.99	360.32	-0.78	360.84	-0.63	3.9	+0.6	4.5	+0.8	5.3	+0.8	6.0	+1.4
Profil 2	103	0	171	+11	267	+41	374	+97	358.1	-1.3	358.8	-1.18	359.39	-1.04	359.84	-0.99	3.9	+0.6	4.6	+0.8	5.4	+1.2	6.1	+1.8
Profil 3	103	0	171	+7	249	+20	314	+15	357.39	-1.61	358.02	-1.5	358.6	-1.41	359.01	-1.43	4.8	+1.6	5.8	+2.0	6.5	+2.3	6.8	+2.2
Profil 4	103	0	170	+7	255	+16	330	-1	356.53	-2.13	357.08	-2.08	357.64	-2.02	358.15	-1.91	4.2	+0.9	5.0	+1.0	5.7	+1.1	6.0	+0.6
Profil 5	103	+3	169	+25	256	+75	344	+135	354.69	-3.37	355.22	-3.05	355.86	-2.71	356.74	-2.2	3.2	+0.7	3.7	+0.4	3.9	+0.2	3.6	-0.1
Seuil amont	103	+28	169	+66	257	+125	347	+184	354.42	-3.85	354.99	-3.64	355.67	-3.29	356.66	-2.63	3.2	+1.7	3.5	+1.7	3.7	+1.7	3.3	+1.1
Seuil aval	103	+28	169	+66	257	+125	353	+194	354.15	+0.06	354.78	+0.13	355.51	-0.3	356.47	-0.59	4.1	+0.9	4.3	+1.3	4.5	+2.3	4.2	+2.5
Profil 6	102	+15	168	+44	263	+99	362	+160	353.78	-0.01	354.49	+0.1	355.27	-0.24	356.38	-0.57	3.1	-0.2	3.5	+0.1	3.9	+1.1	3.6	+1.7
Profil 7	102	+7	168	+26	263	+56	331	+140	353.41	-0.03	354.16	+0.09	354.99	-0.27	356.51	-0.5	3.3	+0.3	3.9	+0.5	4.2	+1.3	3.1	+1.6
Profil 8	102	+1	167	+6	257	-2	339	+69	353.07	+0.01	353.85	+0.08	354.81	-0.01	356.42	-0.35	3.2	0.0	3.6	0.0	3.6	-0.1	3.0	+0.8
Profil 9	102	+1	166	+7	260	-2	374	+8	352.68	+0.01	353.5	+0.09	354.68	-0.02	356.31	-0.19	2.9	0.0	3.2	0.0	3.1	0.0	2.7	+0.1
PontRD amont	102	+1	165	+6	260	-2	371	-10	352.68	+0.01	353.56	+0.08	354.7	-0.02	356.26	-0.11	2.1	-0.1	2.3	0.0	2.5	0.0	2.6	-0.1
PontRD aval	102	+1	165	+6	260	-2	371	-10	352.21	+0.01	352.86	+0.04	353.66	-0.02	354.14	-0.04	2.7	0.0	3.1	0.0	3.6	0.0	4.4	0.0
Profil 10	102	+1	165	+7	260	-1	371	-9	352.18	+0.01	352.84	+0.04	353.64	-0.02	354.11	-0.04	2.7	0.0	3.1	+0.1	3.5	0.0	4.3	-0.1
Passerelle amont	101	+1	155	+3	190	-1	273	-7	351.58	+0.01	352.4	+0.05	353.69	-0.06	354.11	-0.05	2.7	0.0	2.8	0.0	2.2	0.0	2.8	-0.1
Passerelle aval	101	+1	155	+3	190	-1	272	-8	351.45	+0.01	351.9	+0.03	352.45	+0.01	352.9	-0.04	2.9	0.0	3.5	0.0	3.3	0.0	4.0	-0.1
Profil 11	87	+1	126	+5	179	+1	238	-7	350.96	+0.02	351.49	+0.07	352.12	+0.02	352.74	-0.07	1.6	0.0	1.8	0.0	2.1	0.0	2.3	-0.1

TABLEAU 1 : TABLEAU RECAPITULATIF DES RESULTATS DE LA MODELISATION EN ETAT PROJET

Diminution hauteur d'eau au niveau du pont : 11 centimètres (Rappel crue 2014 : hauteur d'eau au niveau du pont RD992 : 5,82 mètres)

PJ 1

C.III. SCENARIO C : EFFACEMENT DU SEUIL

L'arasement du seuil haut est ici étudié seul. Pour cette première analyse et vu le contexte hydraulique, des ouvrages et des enjeux, il a été fait dans un premier temps comme pour le scénario B :

- l'ouvrage lui-même est enlevé,
- le lit mineur à proximité est légèrement retravaillé sur environ 70m en amont et 70m en aval pour rattraper le fil d'eau, retrouver une section de berge cohérente en éliminant notamment les resserrements.
- La pente générale du Cernon, considérant le profil d'équilibre et l'érosion régressive qui sera en place après arasement, n'a pas été reprise. En effet à ce stade le projet n'est pas assez détaillé pour rentrer dans le travail précis hydromorphologique et la reprise des berges au niveau du seuil. Pour mémoire, Antea estimait la longueur d'ajustement du lit sur environ 300m en amont et 380m en aval (jusqu'au resserrement au droit de l'école).

Débit de Novembre 2014

L'impact de l'arasement du seuil seul est globalement faible :

- abaissement de la ligne d'eau entre -5 et -15 cm dans la ZEC (champ, stade inferieur), -30 cm entre le vestiaire et le seuil, -6 cm sur l'école, -3 cm sur l'habitation en aval et -6 cm sur les habitations rive droite.
- Diminution des vitesses dans le stade inferieur (-0.50 m/s) et l'école (-0.10 m/s).
- Augmentation des vitesses en amont du seuil (+0.20 m/s à 0.50 m/s) car retour des eaux vers le lit mineur favorisé par la digue des vestiaires, dans le lit mineur (+0.50 m/s) et au droit du seuil lui-même (+2 m/s suite à l'arasement).

Crues d'occurrence inférieures à cent ans

Pour les occurrences inférieures, on retrouve globalement les mêmes conséquences, avec un abaissement des hauteurs d'eau et des vitesses à l'aval.

Pour les occurrences 100 ans et 30 ans, l'impact remarquable reste au niveau des vitesses d'écoulement sur le stade (-0.50 m/s), le champ (+0.50 m/s) et le lit mineur en aval (+0.30 m/s).

On notera pour l'occurrence 30 ans que l'emprise inondé du stade inférieur est réduite de moitié.

Enfin, **la capacité du lit mineur est suffisante pour une crue d'occurrence 10 ans, le merlon limitant les débordements.**

Conclusion

Peu d'impact significatif pour les crues des plus rares aux plus fréquentes, si ce n'est un impact léger mitigé sur le champ et le stade, ainsi qu'en lit mineur avec augmentation des vitesses d'écoulement et donc des forces d'érosion.

L'arasement du seuil haut seul parait donc peu intéressant du point de vu cout-bénéfice vis-à-vis des enjeux et maintient en place le merlon amont et la digue qu'il convient de continuer à entretenir.

L'impact de ce scénario est également négligeable sur l'écrêtement de la ZEC (1%).

9.3.2 - Ouvrages hydrauliques

Pour insérer les ouvrages hydrauliques, il est nécessaire d'avoir des coupes des différents ouvrages existants sur la zone d'étude.

Concernant les ouvrages hydrauliques, les données proviennent de sources diverses :

Le seuil de la zone d'étude provient du lever topographique réalisé par Hydrotopo, le 9 octobre 2019,

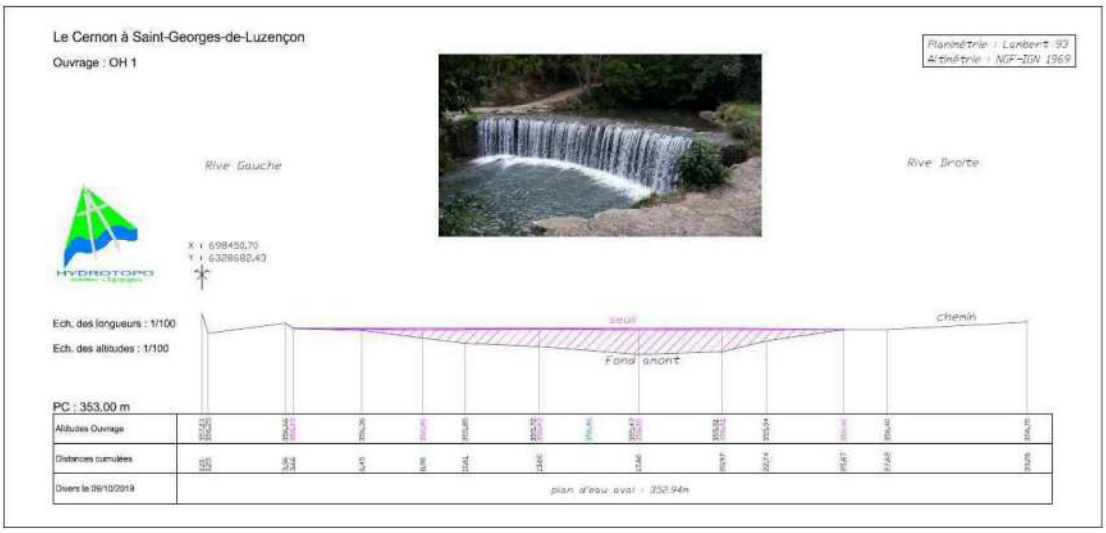

FIGURE 24 : COUPE DU SEUIL (SOURCE : HYDROTOPO, 2019)

Le pont de la RD provient du schéma explicatif présent dans l'étude d'Antea et de relevé terrain,

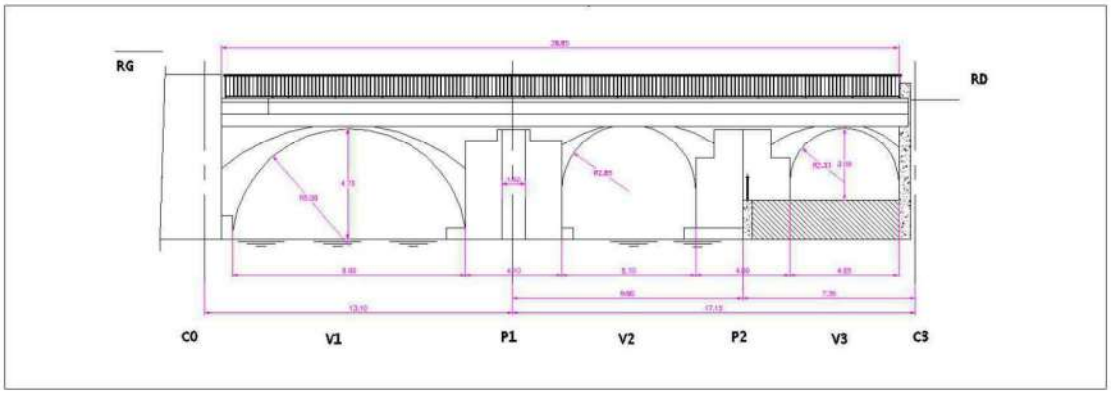

FIGURE 25 : SCHEMA EXPLICATIF DU PONT DE LA RD (SOURCE : ANTEA, 2017)

La passerelle provient de la fiche descriptif présente dans l'étude Antea et de témoignages terrain

FIGURE 26 : FICHE DESCRIPTIF DE LA PASSERELLE (SOURCE : ANTEA, 2017)

Classement des cours d'eau - Article L.214-17-I

Liste 1

Carte par département : AVEYRON (12)

PJ 4

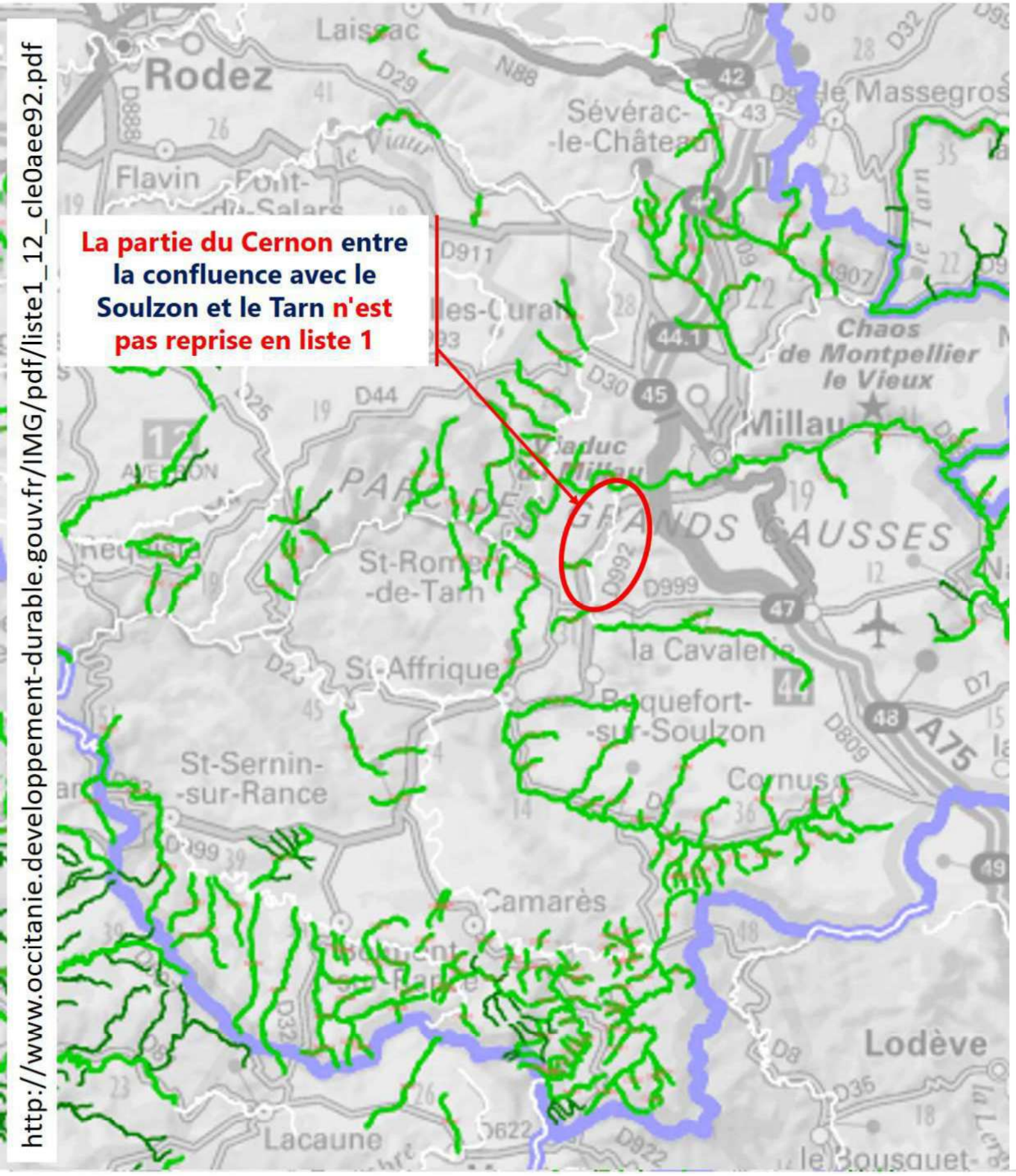

http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/liste1_12_cle0aee92.pdf

Classement des cours d'eau - Article L.214-17-I

Liste 2

Carte par département : AVEYRON (12)

PJ 5

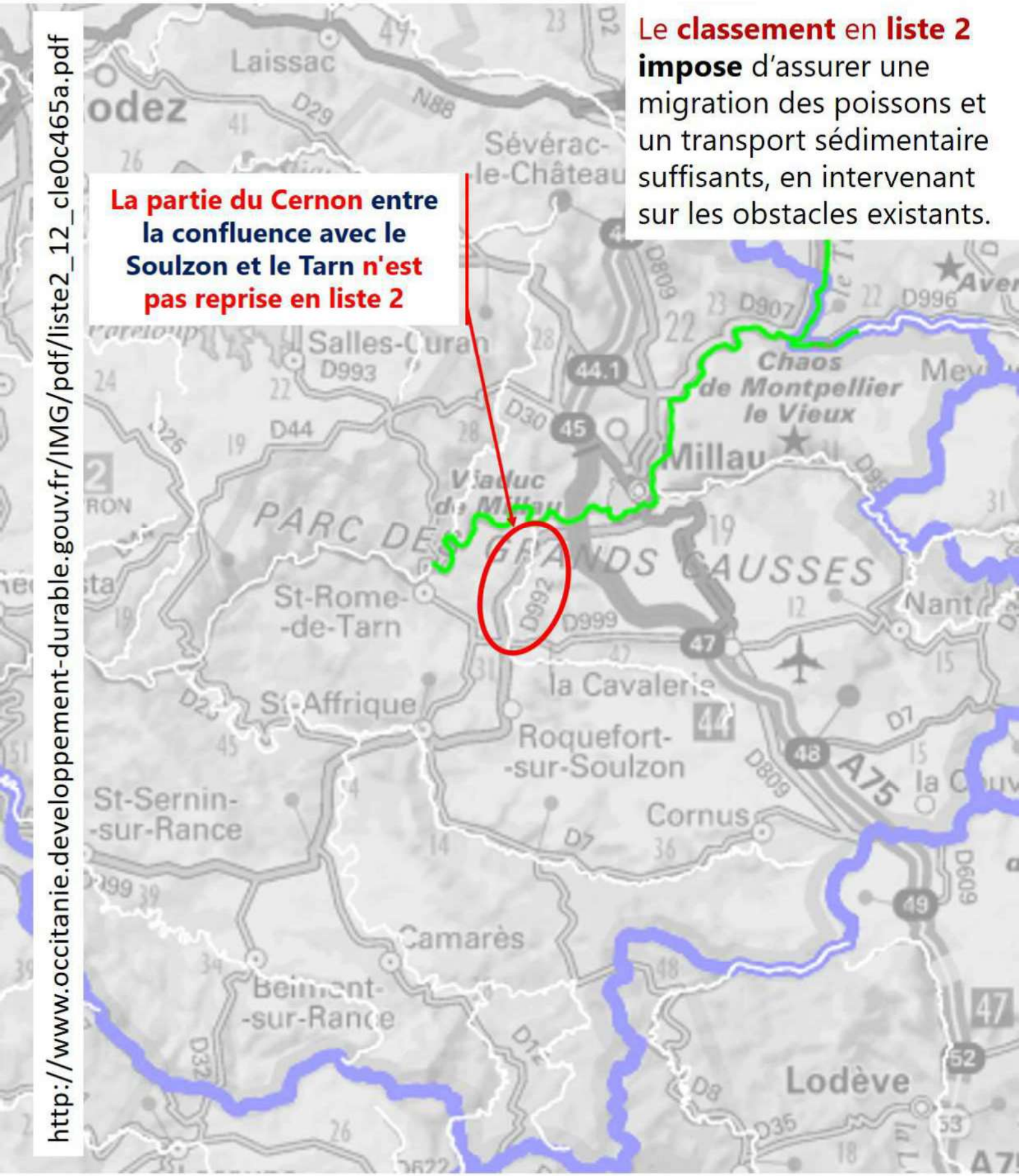

Le Conseil départemental de l'Aveyron soutient vos projets

Opération coeur de village

Commune de

Saint-Georges-de-Luzençon

12 Aveyron
c|a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

Stéphane Cailbeaux, architecte chargé d'études.
Novembre 2021

12 Aveyron
c|a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

Cœur de village

Un programme départemental

Il concerne les villages de moins de 1000 habitants. Le Conseil Départemental souhaite, à travers ce programme, répondre au désir d'amélioration du cadre de vie exprimé par les communes.

des objectifs,

Un projet adapté aux lieux et aux habitants;
Une approche globale d'aménagement d'espaces publics;
Une coordination des intervenants techniques concernés par le programme d'aménagements à réaliser;
Une cohérence technique et financière.

une démarche,

L'opération Coeur de village a pour but de valoriser les caractères propres à la commune et d'identifier les enjeux, liés à l'aménagement d'espaces publics, afin d'élaborer un schéma cohérent d'intervention visant à renforcer l'identité du village.

Cahier de recommandations: une assistance à la commune, maître d'ouvrage
Ce diagnostic cherche à mettre en évidence ce qui structure ou perturbe le village.Cette analyse aide à la définition d'un schéma d'aménagement englobant des projets tels que des bâtiments publics, des lotissements,...., de manière à ce que ces actions se complètent sans se contredire. Elle sert de fil conducteur pour révéler le caractère du village.
Le Conseil Départemental missonne le C.A.U.E. pour cette étape et prend à sa charge le coût de cette assistance. Cette prestation est donc gratuite pour la commune.

Projet: une maîtrise d'oeuvre architecturale
Le Conseil Départemental aide les communes à réaliser le projet d'aménagement par le biais d'un maître d'oeuvre privé (architecte, paysagiste), afin de garantir une cohérence architecturale, urbaine, technique en collaboration avec les différents services concernés.
Le projet doit à la fois, mettre en valeur les espaces, dessiner une place, une rue et mettre en valeur les usages, c'est à dire permettre une utilisation confortable et agréable de ces espaces par les habitants ou les visiteurs.

Le C.A.U.E. a pour mission de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement avec le souci permanent de les adapter aux particularités locales.
Dans le cadre de ses missions, il a pour vocation de sensibiliser à la qualité architecturale, urbaine et paysagère de l'Aveyron et d'accompagner les collectivités qui peuvent le consulter pour tout projet d'aménagement.
La spécificité des interventions du CAUE repose sur leur indépendance par
rapport aux enjeux financiers et opérationnels et sur l'association de compétences à la fois techniques et culturelles.
Il contribue à la formation et au perfectionnement des maitres d'ouvrages, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

AVEYRON CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Conseil Départemental de l'Aveyron
Direction du Développement Local
Place Charles de Gaulle - BP 724
12007 Rodez Cedex
Tél : 05.65.75.82.00

Contexte territorial

La commune de St-Georges-de-luzençon appartient à la Communauté de Communes Millau Grands-Causses qui compte 15 communes depuis le 1er janvier 2017 :

Aguessac, Compeyre, Comprégnac, Creissels, La Cresse, La Roque-Sainte-Marguerite, Le Rozier, Mostuéjouls, Paulhe, Peyre, Peyreleau, Rivière-sur-Tarn, Saint-André de Vézines, Saint-Georges de Luzençon, Veyreau.

Un territoire labellisé Parc Naturel Régional, porte d'entrée des Causses et Cévennes classés à l'Unesco et des Gorges du Tarn.

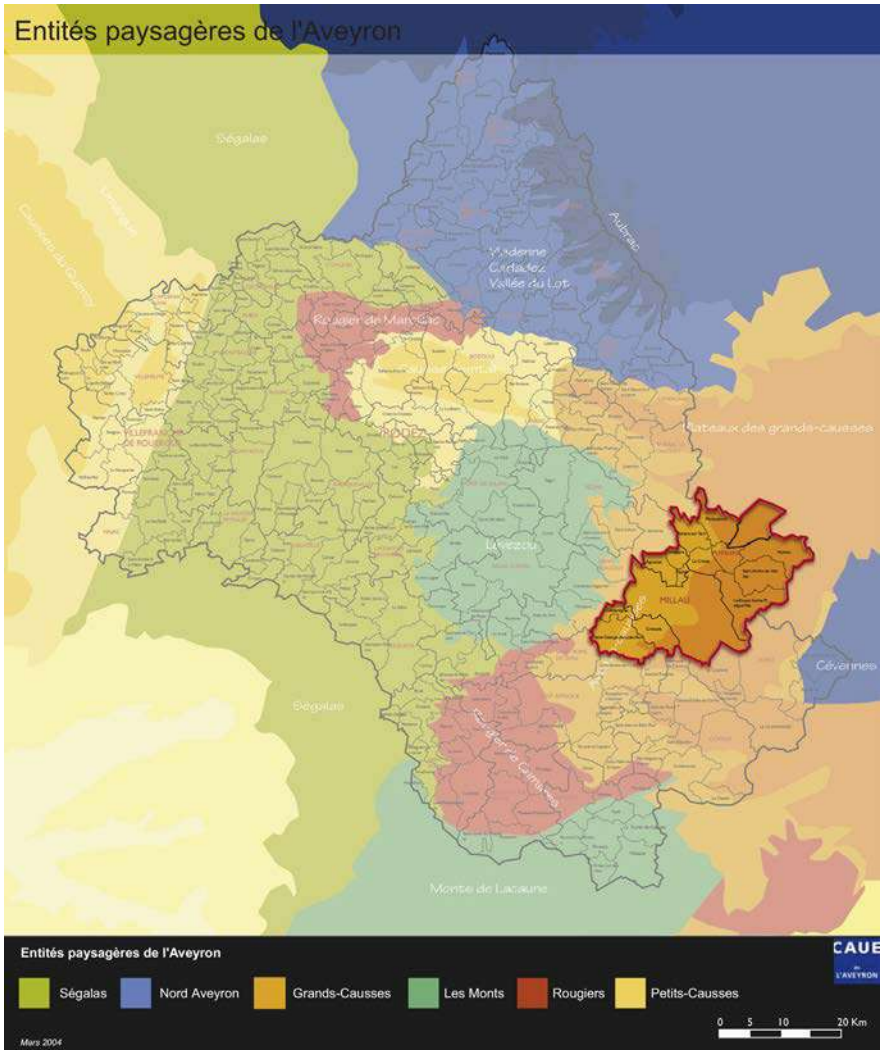

Commune de St-Georges-de-Luzençon

Le territoire communal s'étend sur 47,73 km2, sur le causse du Larzac.
Il est bordé au nord sur 12 km par le Tarn et arrosé par son affluent le Cernon.
La commune est également drainée par le ruisseau de Lavencou, le ravin de Billac, le ravin du Vilaret, le ruisseau de Mayres, le ruisseau de Vertède, Vallat de Fourniou et par divers petits cours d'eau.
L'altitude minimale 323 mètres, maximale avec 782 mètres

La répartition détaillée en 2018 est la suivante : forêts (34,6 %), zones agricoles hétérogènes (27,1 %), terres arables (23,8 %), milieux à végétation arbustive et/ou herbacée (10,5 %), zones urbanisées (1,8 %), prairies (1,5 %), zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication (0,7 %)

Au pied des contreforts du plateau du Larzac

Le Mont Redon domine Saint-Georges

Le Cernon traverse Saint-Georges

Chaussée de l'ancien moulin de Palliès

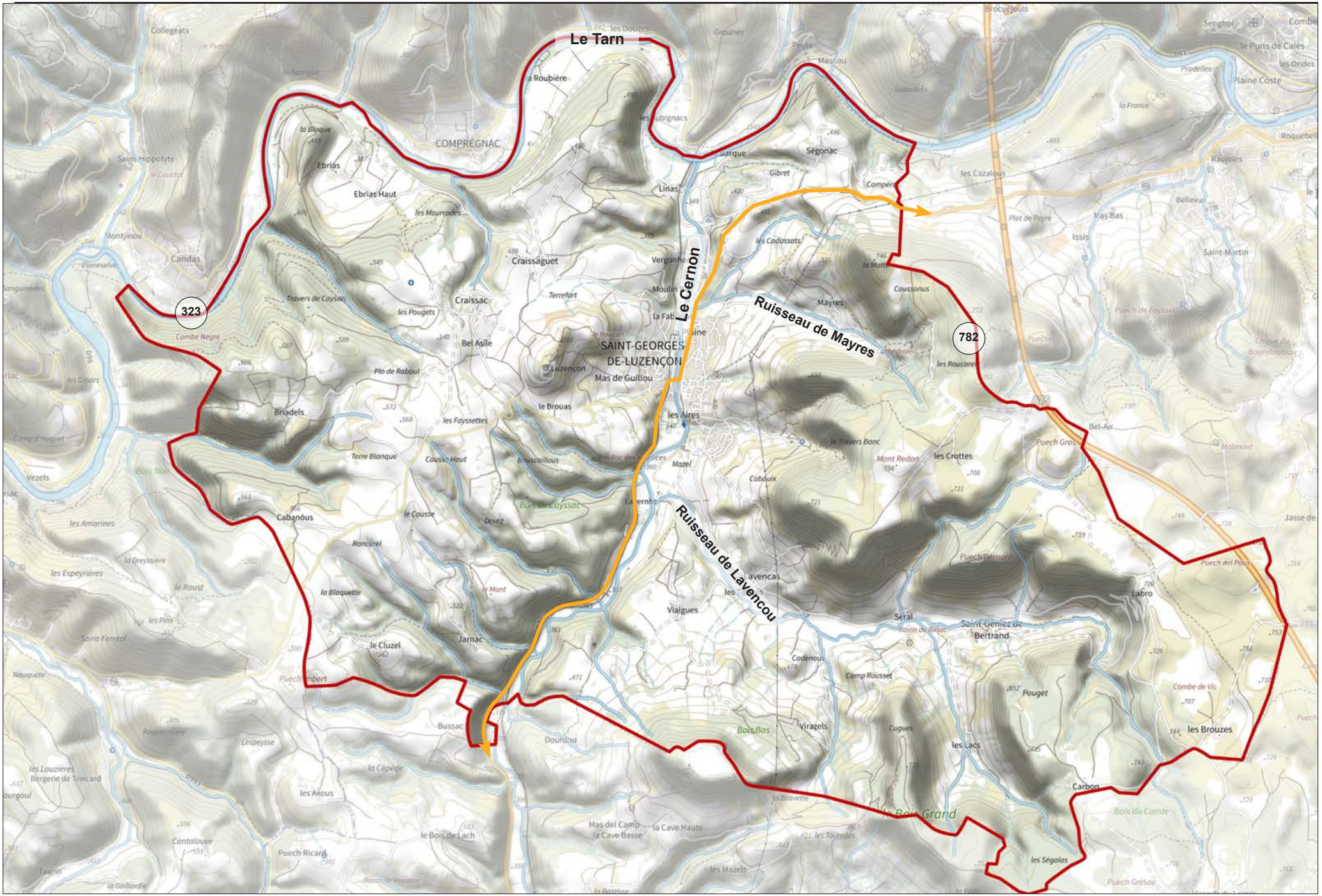
Le Tarn
Le Cernon
Ruisseau de Mayres
Ruisseau de Lavencou
323
782
SAINT-GEORGES-DE-LUZENÇON
COMPRÉGNAC
Ségonac
Craissaguet
Craissac
Bel Asile
Briadels
Cabanous
Jarnac
le Cluzel
Viaigues
Mayres
Coussonus
Mas de Guillou
les Aires
Mazel
Cabouix
les Crottes
Labro
Séral
Saint-Geniez-de-Bertrand
Virazels
les Lacs
les Brouzes
Carbon
Pouget
Bussac
Dourgou
Le Bois Grand
les Ségolas
Puech Ricard
le Bois de Lach
Cantalouve
les Axous
Mas del Camp
la Cave Basse
la Cave Haute
Bois Bas
Cugues
Camp Rousset
Cadenous
Ebrias
Ebrias Haut
Montjinou
Candas
Saint-Hippolyte
Collegeats
Issis
Saint-Martin
Bellevue
Raujoles
les Cazalous
Plaine Coste
Le Puits de Calès
Senghor
Brocuejouls
Prodelles
Peyre
Masnau
Linas
Vergonha
Moulin
Terrefort
Bel Air
Puech Gros
Mont Redon
Puech Bernard
Puech del Pous
Jasse de
Molmont
Combe de Vic
Bois du Comte
Puech Grésou
les Mazels
la Bastisse
Roquebell
Plat de Peyre
Mas Bas
les Cadassots
la Motte
les Roucarels
le Travers Banc
Ravin de Bilac
Puechchambert
Roquecrnière
Lespeysse
la Cépède
les Louzières
Bergerie de Trincard
Laurin
la Guillorde
Nauquette
Saint-Ferréol
les Espeyrières
les Amarines
Vezels
Bois Noir
Camp d'Huguet
les Crozes
Plo de Raboul
Combe Nègre
Travers de Cayssac
les Pougets
les Faysettes
Terre Blonque
Cousse Haut
le Cousse
le Brouas
Bois de Cayssac
Devez
Rancurel
la Dreyssière
le Raust
la Blaquette
le Mont
les Pins
Lavernhe
Roc des Aires
Bouscaillous
la Bloque
la Roubière
les Rubignacs
les Mourrades
Travers de Cayssac
Fieneselve
Sanguinedes
Puech d'Aures
la France
Puech de Fayssel
Cinque du Boundoutoul
Senghor
Combe
Plaine Coste
les Ondes
Roquebell
Raujoles
Bellevue
Issis
Saint-Martin
Bel-Air
Puech Gros
Molmont
Jasse de
Puech del Pous
Labro
Séral
Saint-Geniez-de-Bertrand
Pouget
Combe de Vic
les Brouzes
Carbon
Bois du Comte
les Ségolas
Puech Grésou
les Lacs
Virazels
Cugues
Camp Rousset
Cadenous
Bois Bas
Le Bois Grand
les Mazels
la Bastisse
les Aires
Mazel
Cabouix
les Crottes
Mont Redon
le Travers Banc
les Roucarels
la Motte
les Cadassots
Plat de Peyre
Mas Bas
Issis
Saint-Martin
Bellevue
Raujoles
les Cazalous
Roquebell
Plaine Coste
Le Puits de Calès
Senghor
Brocuejouls
Prodelles
Peyre
Masnau
Linas
Gibret
Ségonac
Vergonha
Moulin
Terrefort
Craissaguet
Craissac
Bel Asile
Briadels
Cabanous
Jarnac
le Cluzel
Viaigues
Mayres
Coussonus
Mas de Guillou
les Aires
Mazel
Cabouix
les Crottes
Labro
Séral
Saint-Geniez-de-Bertrand
Virazels
les Lacs
les Brouzes
Carbon
Pouget
Bussac
Dourgou
Le Bois Grand
les Ségolas
Puech Ricard
le Bois de Lach
Cantalouve
les Axous
Mas del Camp
la Cave Basse
la Cave Haute
Bois Bas
Cugues
Camp Rousset
Cadenous
Ebrias
Ebrias Haut
Montjinou
Candas
Saint-Hippolyte
Collegeats
Le Tarn
la Roubière
les Rubignacs
les Mourrades
Travers de Cayssac
les Pougets
les Faysettes
Terre Blonque
Cousse Haut
le Cousse
le Brouas
Bois de Cayssac
Devez
Rancurel
la Dreyssière
le Raust
la Blaquette
le Mont
les Pins
Lavernhe
Roc des Aires
Bouscaillous
la Bloque
Le Cernon
Ruisseau de Mayres
Ruisseau de Lavencou
323
782
SAINT-GEORGES-DE-LUZENÇON
COMPRÉGNAC

Commune de St-Georges-de-Luzençon

Traversé par la route départementale (RD) 992 qui longe le Cernon, le bourg de Saint-Georges-de-Luzençon est situé à 11 km au sud-ouest du centre-ville de Millau et 18 kilomètres au nord-est de Saint-Affrique.

En 2018, la commune comptait 1 607 habitants, en augmentation de 6,49 % par rapport à 2013.

La majeure partie de la population se concentre à St-Georges, mais la commune compte plusieurs hameaux, dont Saint-Geniez-de-Bertrand et son château, et Luzençon qui du haut de son promontoire a joué un rôle militaire important.

St-Geniez-de-Bertrand

Le château du 14ème siècle est typique du château-repaire, c'est une maison seigneuriale fortifiée construite sur un site dépourvu de défense naturelle et non entourée d'une enceinte propre.

Luzençon

Luzençon, bâti sur un promontoire formé de gros blocs calcaires, domine la vallée et a joué un rôle militaire important, 3 chateaux y ont été établis (rasés au 17ème siècles)

Ferme des Brouzes

La ferme fortifiée des Brouzes, déployée en rectangle et composée de trois cours.

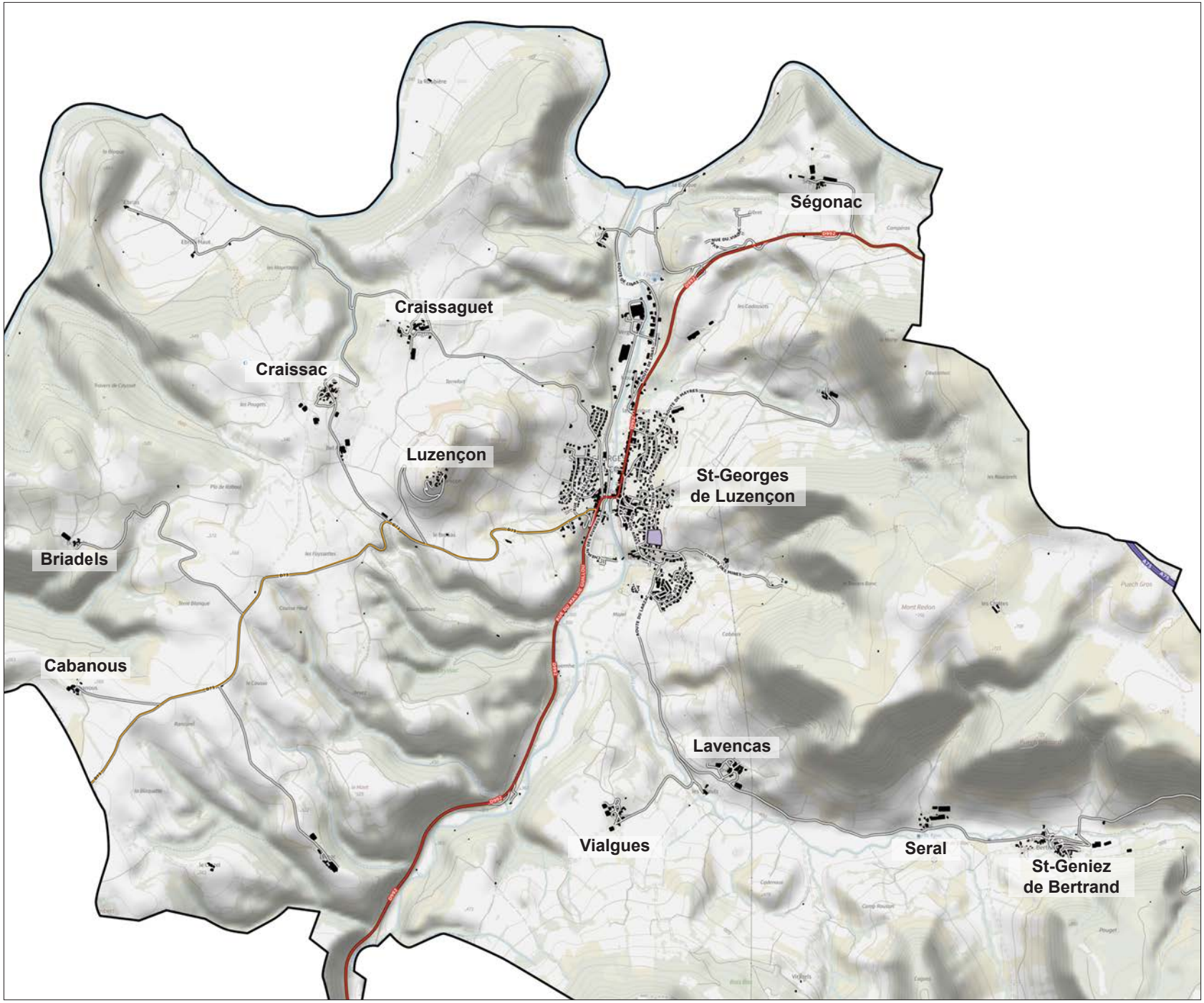
Ségonac
Craissaguet
Craissac
Luzençon
St-Georges
de Luzençon
Briadels
Cabanous
Lavencas
Vialgues
Seral
St-Geniez
de Bertrand

Saint-Georges

L'histoire du développement urbain de St-Georges est particulièrement bien lisible.

Surplombant le Cernon, **la trame du centre ancien révèle encore la forme d'une forteresse moyenâgeuse** : un cadre bâti dense, enserré dans les anciennes murailles et organisé autour d'une ancienne église romane, démolie au 19ème siècle.

Au 17ème siècle, la ville s'étend au delà des murailles. Les faubourg se structurent autour d'une vaste place au nord de l'enceinte et le long de la voie qui relie Millau à Saint-Affrique.

Au 19ème siècle, une nouvelle église est construite à la limite est de la place, une fontaine publique est érigée.
Le village se développe le long de la voie qui relie Millau à St-Affrique.

Durant la seconde moitié du **20ème, le village s'étend sur les coteaux sous forme de quartiers pavillonnaires.**

St-Georges s'est développé en surplomb du Cernon, sous les contreforts du Mont Redon.
La rivière, ainsi que la voie ferrée, séparent le village en 2 entités urbaine, le bourg de Saint-Georges à l'est et le mas de Guillou à l'ouest.

En observant le cadastre Napoléonien, on remarque l'ancienne église romane qui était bâtie au coeur de l'ancienne enceinte.

Le centre ancien autour de la placette a peu évolué en comparant les 2 cartes.

• Le cœur de l'agglomération est constitué de bâtiments en pierres de type médiéval épousant les formes de l'ancienne forteresse.

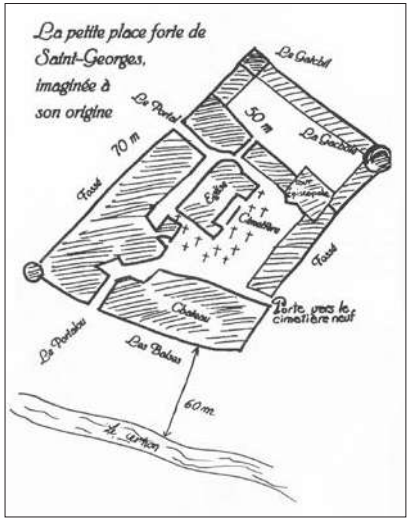

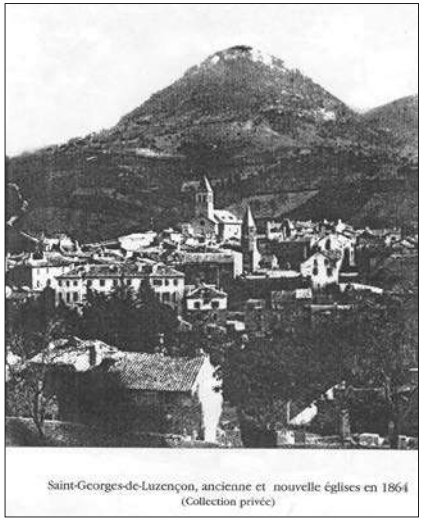

Saint-Georges-de-Luzençon, ancienne et nouvelle églises en 1864
(Collection privée)

La place de l'église principal espace public du centre ancien par ses dimensions.

L'avenue principale bordée par un cadre bâti continu, essentiellement dédié à l'habitat.

Typiques de l'époque contemporaine, le village s'est étendu vers les coteaux par le développement de lotissements.

Saint-Georges

• **Services et commerces se concentrent autour du pont.**
Restaurants, boulangerie, pharmacie, presse, boucherie, salon de coiffure et artisans...
Mairie, bibliothèque et agence postale sont accessibles depuis le parking aux abords du pont.

• **Établissements scolaires** :
École publique du Cernon et la cantine sont implantés sur la rive gauche du Cernon.
École privée «les amandiers» se situe à l'arrière de l'église.

• **Pôle sportif du stade** rive gauche

• **Les jardins privatifs** sur la rive droite de la rivière participent à l'identité et la vie sociale de St-Georges.

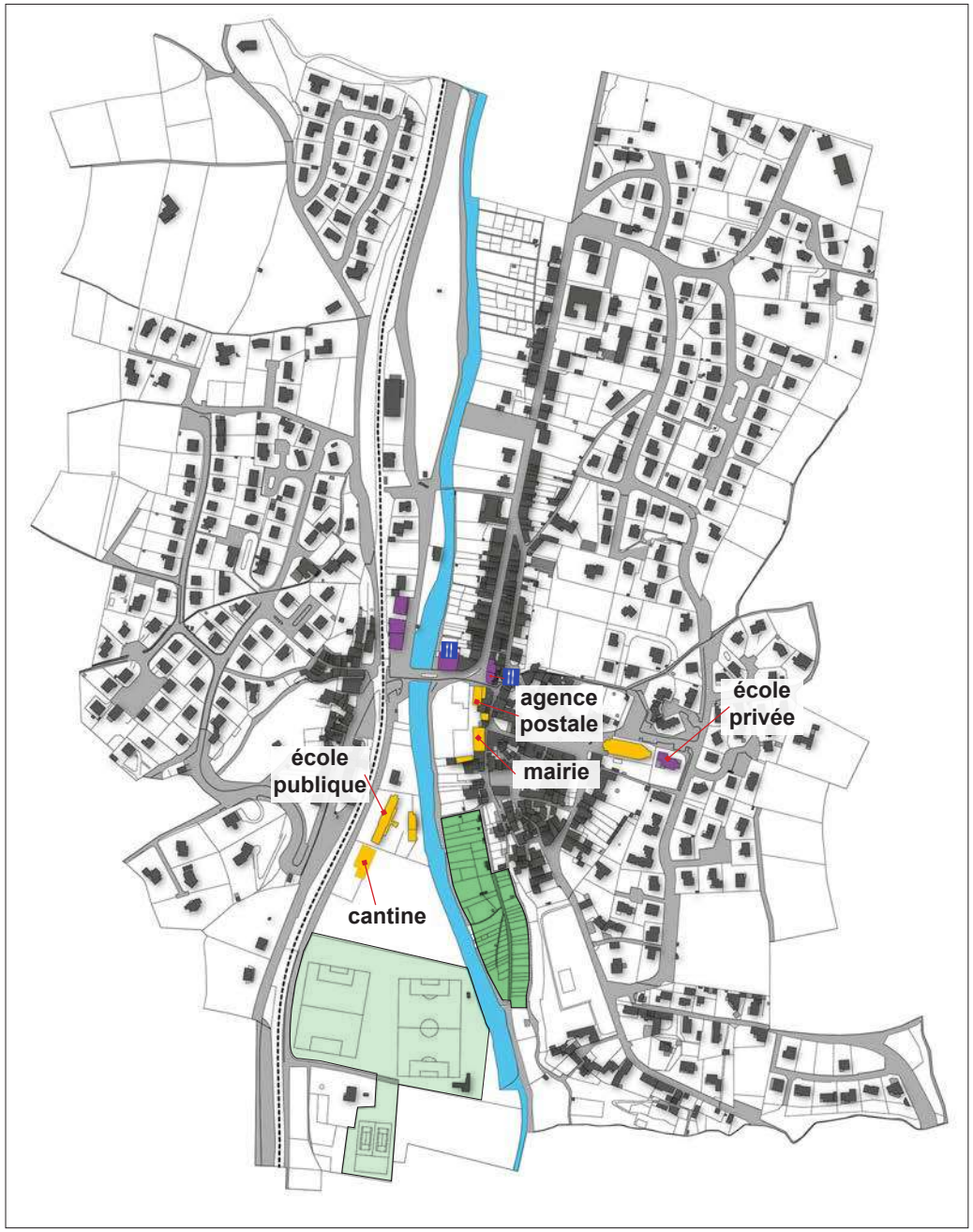

Enjeux identifiés par les élus.

La commune souhaite :

- Requalifier les espaces publics du centre ancien «intramuros», la Placette, pour proposer un lieu de vie agréable, valoriser un patrimoine méconnu et réorganiser le stationnement.

- Structurer un réseau de cheminements doux entre le village, les jardins potagers, et créer un lien plus fort avec la rivière et la zone de loisirs sur la rive gauche.

Requalifier le centre historique

La placette
Elle se situe au cœur de l'ancien centre fortifié et correspond à l'emprise de l'ancienne église romane et son cimetière attenant. Autour s'alignent les plus anciennes maisons de St-Georges.

Le sol présente un caractère routier du fait de l'étalement d'un bicouche vieillissant de façades à façades.
La placette se caractérise également par un mur de soutènement qui structure la pente de la rue des Baises.
L'espace se définit finalement en **2 petites places de part et d'autre du mur de soutènement.**
• La première se définit par un cadre bâti dense, à la **valeur patrimoniale remarquable**, et la plateforme du monument aux morts.
• La seconde se caractérise plus par sa **situation en belvédère** qui lui permet de bénéficier d'une vue panoramique sur la vallée du Cernon (fenêtre sur le paysage liée à la démolition du château).
Cet espace accueille ponctuellement des évènements festifs et culturels.

La placette est également en relation vers le cœur d'îlot de l'ancienne propriété de Rauquemorel par une ancienne venelle désormais murée.

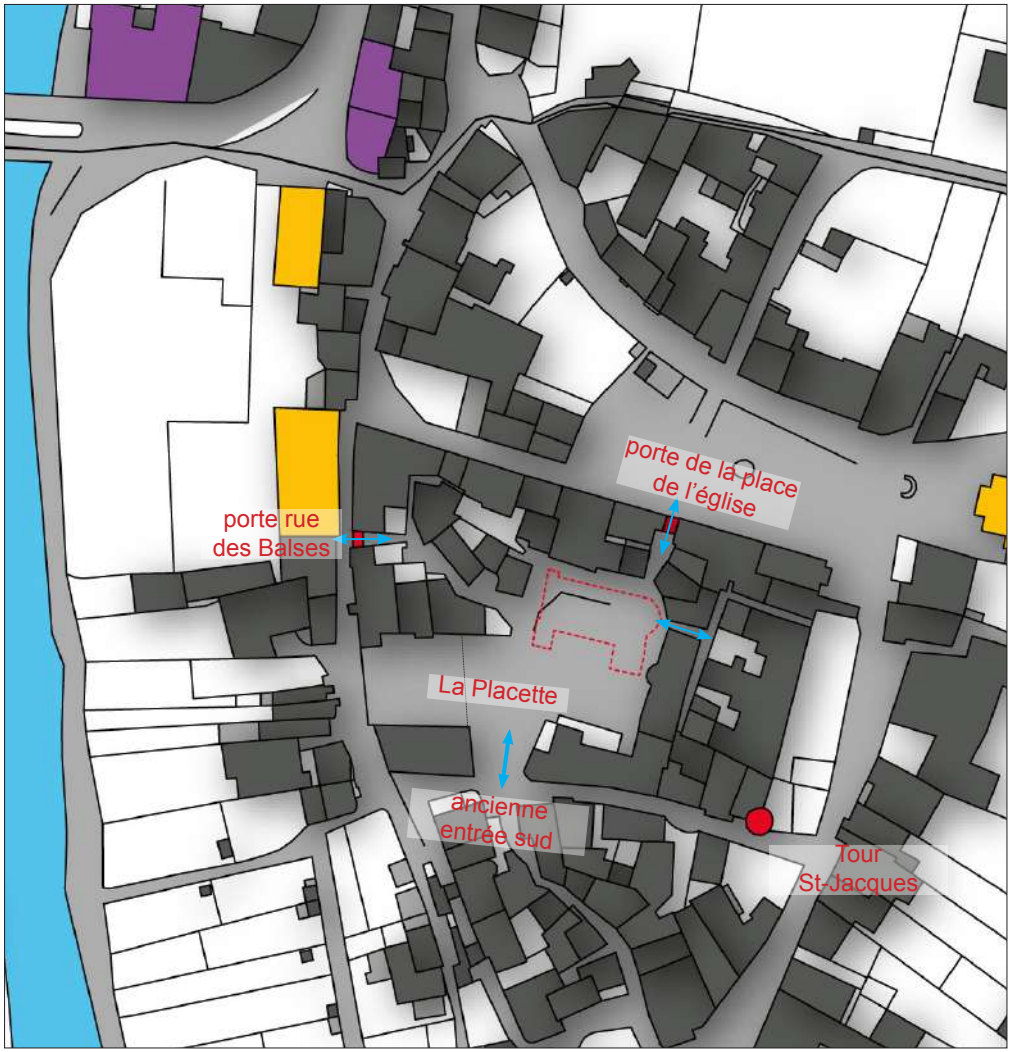

Un programme à définir

Quels sont les usages attendus pour qualifier la placette ?

• **Valoriser l'identité patrimoniale de l'ancien bourg fortifié.** Requalification nécessaire du sol par la mise en œuvre de matériaux plus qualitatifs. L'occasion de limiter l'imperméabilisation de cet espace afin de diminuer l'effet îlot de chaleur et mieux gérer l'écoulement des eaux pluviales. Une valorisation paysagère de la place permettrait de mettre en valeur le cadre bâti (plantations de vivaces en pied de façade) et mettre en scène le panorama sur la vallée du Cernon.

• **Un lieu de vie au caractère piétonnier à privilégier.**

Se questionner la nécessité de l'accès aux voitures sur cette place. Combien de places faut-il conserver pour le stationnement des riverains ?

• **Accueillir les évènements culturels.**

Actuellement, des concerts sont organisés sur la plateforme ouverte sur le paysage. Des besoins supplémentaires sont-ils identifiés pour améliorer l'usage du lieu? Qualité de sol, éclairage ...

• **Mettre en scène un panorama**.

Une vue remarquable sur les toits de St-Georges,la vallée du Cernon, la butte témoin de Luzençon.

• **Une pente à structurer.**

Elle est actuellement structurée par un mur de soutènement qui supporte également la plateforme du monument aux morts. La commune étudie son déplacement vers le bas du village. On peut donc envisager une autre organisation si l'aménagement apporte une plus-value au lieu.

• **Qualifier les accès à la placette.**

Mettre en scène l'entrée dans l'ancienne enceinte. Aménagement valorisant les axes des 2 portes, mais aussi reconfigurer l'entrée sud où la porte a disparue.

• **L'occasion de requalifier le cœur dîlot à l'arrière de la propriété Rauquemorel** qui présente un caractère insalubre (ruines). La commune a négocié avec le propriétaire actuel la possibilité de réouvrir l'ancienne venelle qui permettra la création d'une nouvelle liaison vers la rue des Aires.

Le jardin des aromates aménagé au pied du mur de soutènement témoigne de l'intérêt des habitants à animer l'espace public par des plantations.

Qualifier les «frontanges»
Proposer au pied des habitations l'aménagement de seuils accueillants, espace de transition entre l'espace public et privé.
Possibilité offerte à chaque riverain de valoriser son patrimoine bâti et participer à l'animation de l'espace public.
La qualité de la démarche repose donc en partie sur l'adhésion des riverains qui doivent être sensibilisés sur le fait que la qualité de l'espace public repose sur la somme de contributions respectives.

Les plantations en pleine terre de vivaces adaptées au contexte sont beaucoup plus économes en entretien et arrosage que les pots.
Lors de la mise en œuvre des réserves, une attention portée sur la gestion des eaux pluviales permet d'éviter des remontées d'eau par capillarité.

La qualification périphérique de l'ensemble des seuils permettrait de valoriser la géométrie historique de la placette.
Le soin apporté au traitement des limites d'une place permet de préserver un espace central plus «modeste» dans le choix des matériaux.

S'inspirer de la qualification des seuils sur la place de l'église pour assurer une cohérence de traitement.

Plus value de la qualification des frontanges :
- Valorisation des limites publiques / privées
- Régulation de l'hygrométrie du sol en pied de mur d'une construction traditionnelle
- Implication des habitants par leur participation à l'embellissement de la commune
- Présence de variétés qui peuvent être très mellifères

Exemples d'aménagements qualitatifs en pied de façades.

Plateforme du monument aux morts

La commune étudie l'opportunité de déplacer le monument au bord du Cernon à proximité de la mairie.
L'espace libéré devrait permettre de **qualifier un espace central de convivialité tout en intégrant une réorganisation du stationnement.**
L'occasion éventuellement de **recontextualiser l'origine de cette place** en rappelant l'implantation de l'ancienne église romane et les caractéristiques du faubourg fortifié à travers l'installation d'une signalétique de qualité.

Réflexion a mener également sur la place des arbres dans ce contexte minéral : les spécimens actuels ont souffert d'une taille excessive et l'absence de fosses de plantations adaptées (étalement du bitume jusqu'au tronc).
Il serait préférable de proposer la plantation de quelques arbres au port plus large, capables d'apporter un ombrage appréciable et abriter un bel espace de rencontre.

Tout comme le jardin des aromates participe à la qualification du mur de soutènement, on pourrait également envisager la mise en œuvre d'un garde corps plus élégant.

Le belvédère.

Cet espace est bordé par un cadre bâti plus hétéroclite mais **profite essentiellement d'un joli panorama** sur la vallée et le promontoire de Luzençon.
Ce cadre particulièrement favorable invite à **privilégier l'aménagement d'un espace au caractère piétonnier.**
La valorisation de seuils (plantés ou minéraux) permettrait d'apporter une plus grande homogénéité autour d'un espace central dédié à la vie de quartier et l'organisation d'évènements culturels.
L'aménagement en bout de place participera à la mise en scène de la vue (calvaire et mur à requalifier, remplacement du grillage soudé par garde corps, choix du mobilier ...).

L'occasion également de se questionner sur la réelle nécessité de conserver un accès véhicule entre cette petite place et la plateforme du monument.
En limitant l'accès à un usage piéton (création d'un escalier par exemple), il serait possible d'assurer une continuité plus homogène entre les 2 espaces, d'étendre un parvis plus large pour la tenue des évènements ponctuels.

Aménager la pente entre les 2 espaces par un escalier permettrait d'affirmer le caractère piétonnier de l'espace du belvédère et d'assurer une plus large continuité à l'échelle de la placette.

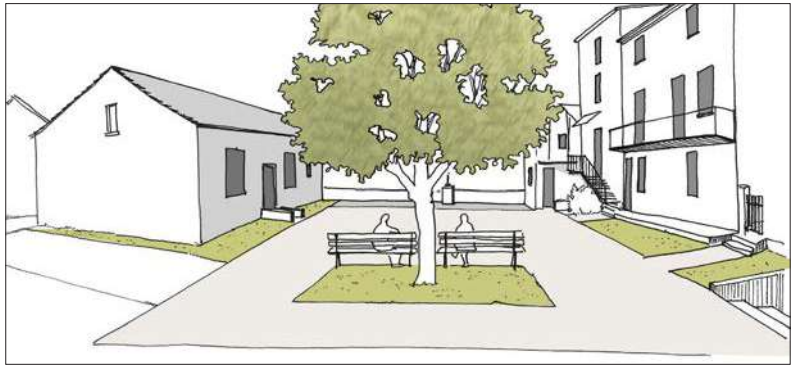

Illustrations limites de belvédères

Les fosses de plantations peuvent participer à l'animation de l'espace public

< suivi de l'espace et de la plantation >

Sur le court terme (à la mise en œuvre)

- la terre doit être de qualité et travaillée

- présence d'un relais local pour arrosage les 2 premiers étés.
Procéder à des arrosages abondants mais espacés.

- paillage végétal à renouveler au minimum tous les 3 ans

- tuteurer l'arbre et en assurer le suivi ; élargir les liens au fur et à mesure de la croissance

- protéger le tronc s'il existe un risque d'attaque d'herbivore

- l'aménagement de l'espace public, afin de préserver les besoins vitaux de l'arbre, devra être en accord avec le contexte : un sol non imperméabilisé, un accès des voitures prohibé...

fosse de plantation

la taille de la fosse de plantation et le paillage naturels sont des éléments essentiels afin d'assurer une bonne reprise de l'arbre et son bon développement futur.

en milieu hostile (lieu largement imperméabilisé), une fosse de plantation de 25 à 50 m^3 peut être nécessaire.

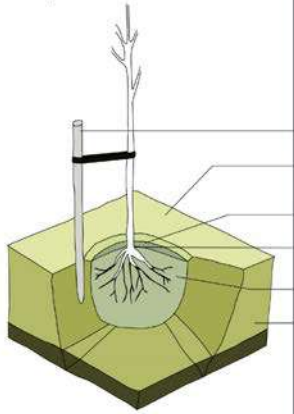

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement
5, Place Sainte Catherine, 12000 RODEZ
tél : 05.65.68.66.45 - www.caue-rnp.fr
CAUE
L'AVEYRON

Requalifier le centre historique

La commune souhaite réouvrir la venelle à l'est de la Placette qui menait à la rue des Aires.
Cet ancien passage s'inscrit également dans la continuité d'une autre ruelle piétonne qui en traversant la rue des Aires se poursuit au sud de l'église et aboutit vers le quartier pavillonaire.
Le mur à démonter se trouve sur une propriété privée (ancienne propriété Roquemaurel), mais la création du passage a été négociée avec l'acquéreur de la maison au moment de l'achat.
Les élus ont également évoqué avec le propiétaire la possibilité de requalifier le coeur dîlot à l'arrière de la propriété, en envisageant des échanges de terrain si nécessaire.

Coeur d’îlot

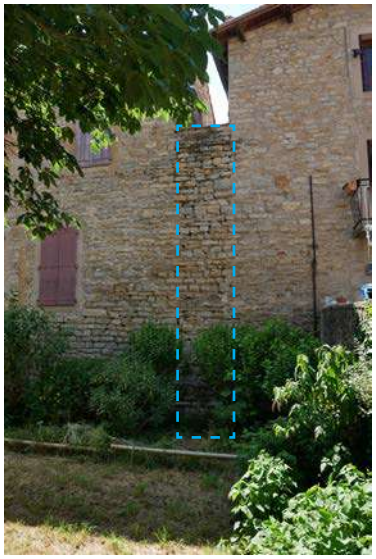

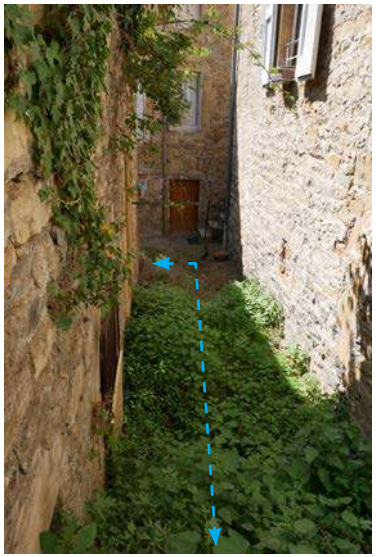

La commune est en train de faire l'acquisition de l**a ruine à l'angle du passage. Sa démolition devrait permettre de d'élargir ponctuellement la venelle** et engager la négociation d'échange de bandes de terrain avec le propriétaire pour aménager un espace plus qualitatif en limite de propriété (reconstruction d'un mur et aménagement paysager).
À noter cependant que l'étroitesse du passage au niveau de la Placette risque de rendre peu visible la requalification de la venelle et d'en limiter l'appropriation par les habitants.
On peut dès lors **se poser des questions quand à l'avenir de la maison vacante** qui marque l'angle nord du passage. Est-il judicieux de la conserver en espérant un jour sa réhabilitation ? Ne vaudrait-il mieux pas envisager sa démolition ?

La démolition (partielle ou totale) de cette maison permettrait effectivement de créer un espace beaucoup plus ouvert sur le coeur d'îlot, l'occasion de proposer l'aménagement d'un véritable espace public capable d'assurer un lien vers le coeur d'îlot.
L'aménagement pourrait profiter également aux logements en désenclavant plus généreusement un espace actuellement peu valorisant.

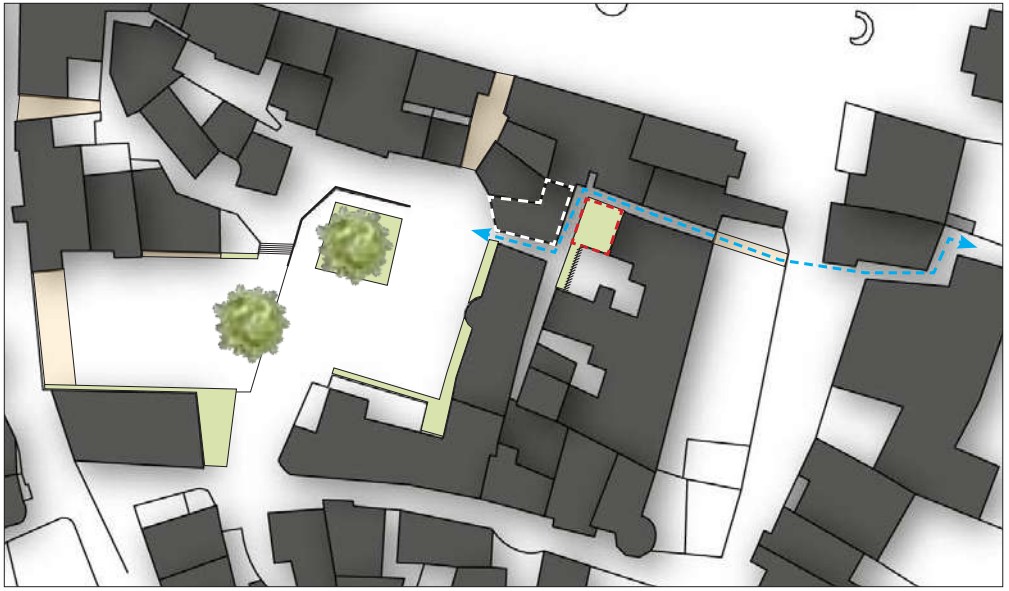

Croquis illustrant la démolition de la maison d'angle.

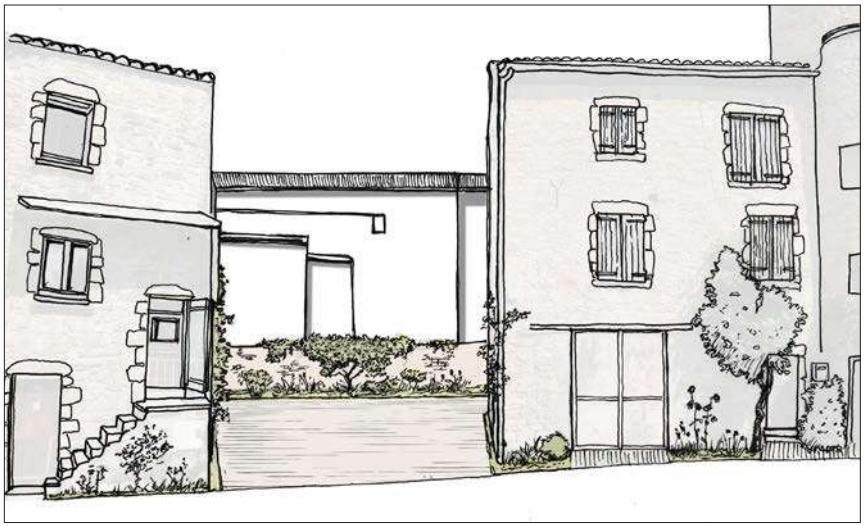

Illustrations.

Requalifier le centre historique

Le projet de la Placette devra nécessairement intégrer la requalfication de la ruelle qui mène à la ruelle de la Balse.
Le caractère du sol et la gestion des écoulements d'eau pluviale mais aussi d'assainissement méritent d'être répris.
L'aménagement pourra s'inscrire dans la continuité de ce qui a pu être fait rue de la Tour de Jacques par exemple.

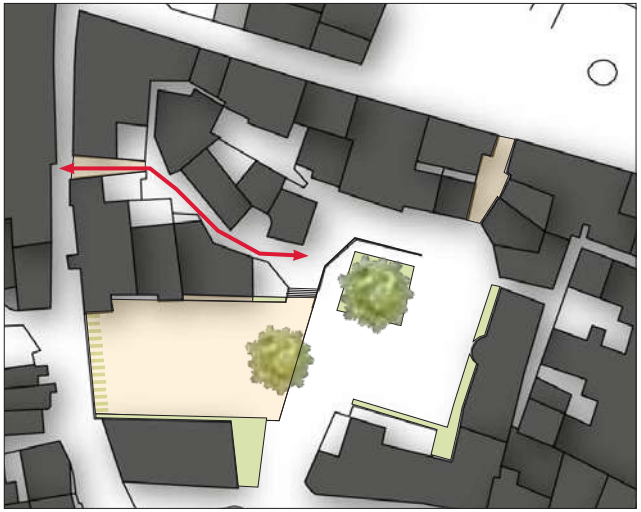

Un réseau de chemins piétons

• Au pied du vieux village, sur la rive droite du Cernon, l**es jardins potagers participent à l'identité patrimoniale du village**.
Ils sont accessibles depuis le centre ancien par un réseau de ruelles piétonnes qui sont empruntées par les habitants mais présentent un caractère vieillissant et des conditions d'accessibilité parfois délicates (pentes glissantes, escaliers peu confortables...).

• La programmation de la **création d'une passerelle** permettra de rejoindre depuis les jardins la zone du stade rive gauche.
Ce projet s'inscrit dans un programme de restauration d'une zone d'expension naturelle de crue du Cernon.

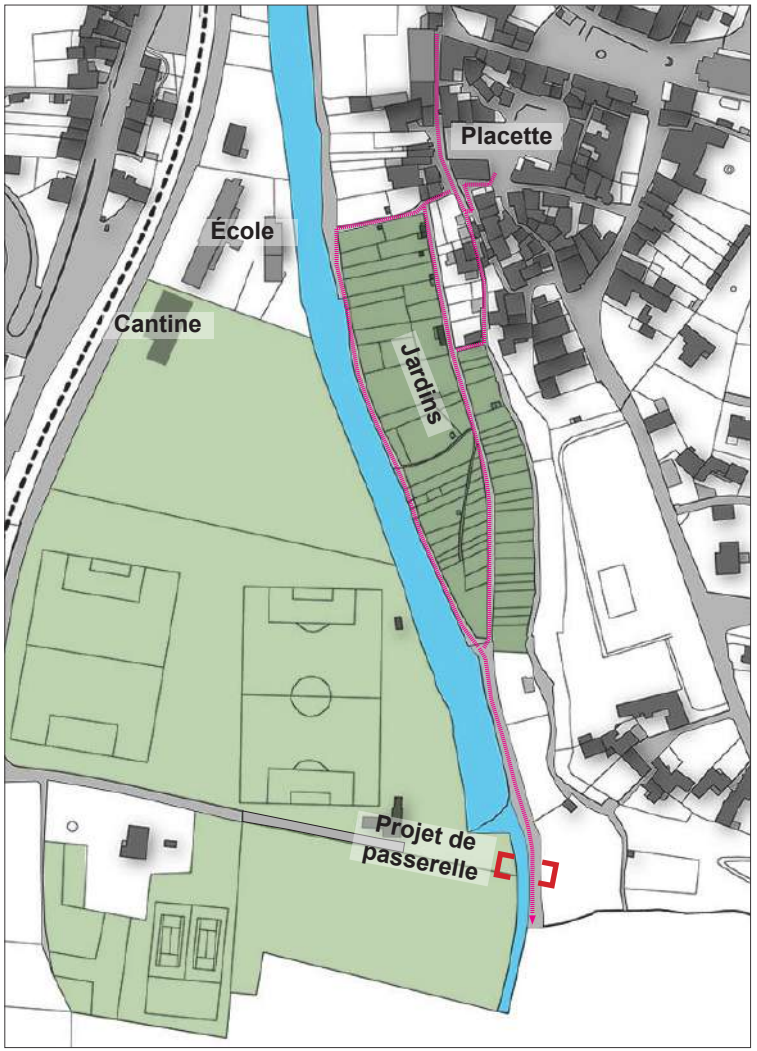

Les jardins implantés sous la silhouette du vieux village sont majoritairement bien entretenus.
La réalisation d'un diagnostic de l'état des différents cheminement piétons permettra d'évaluer les travaux à engager pour améliorer les conditions d'accessibilité et de sécurité pour les usagers.
On peut imaginer un éventuel reprofilage de certains tronçons, requalification d'escaliers associés à la mise en œuvre de mains courantes, l'installation d'**assises ponctuelles pour permettre de se reposer ou tout simplement profiter de la vue.**
L'aménagement mériterait d'être associé à l'installation d'une **signalétique** de qualité pour inviter les promeneurs à profiter de ce parcours patrimonial qui permet également de rejoindre un circuit ombragé au bord de la rivière.

Illustrations d’aménagements autour de cheminements piétons.

Zone des stades

Rive gauche, l'aire sportive accueille 2 terrains de foot, 2 terrains de tennis et 1 city-stade.
Au bord de la rivière sous le vestiaire du stade, une aire de pique-nique et une piste de danse.

Projets :

• Création d'une **passerelle** au niveau de la chaussée qui doit être déconstruite.
• Le **vestiaire** actuel doit également est démoli pour être reconstruit plus haut au niveau du stade.
• L'aire va également bénéficier de **nouveaux équipements** aire bike-park à côté de la cantine, parcours de santé au bord du Cernon, verger...
• Sous l'école, la commune prévoit également la création de nouveaux **jardins individuels** pour répondre à la demande d'habitants.

Zone des stades

La zone dite «des stades» présente un potentiel d'expansion de crue important et fait l'objet depuis 2016 d'une étude menée par le Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont.

Enjeux : restaurer une zone d'expansion des crues afin de ralentir le débit du Cernon lors de pic de crue.

Aménagement des abords de la rivière sur un linéaire de 620 m en amont de la chaussée. Celle-ci sera amenée à être détruite (totalement ou partiellement) lors de la création d'un lit moyen.

Restauration des berges en pente douce (suppression du merlon de terre du stade)

Améliorer l'attrait du site par la valorisation des cheminements et la création d'une passerelle piétonne en lieu et place de la chaussée.

Etude menée par le Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont.

En complément, il serait intéressant d'engager une réflexion sur la possibilité de boucler le cheminement rive droite vers le Vill'Age Bleu et le quartier des Aires en réouvrant un cheminement aux abords camping Val St-Georges.

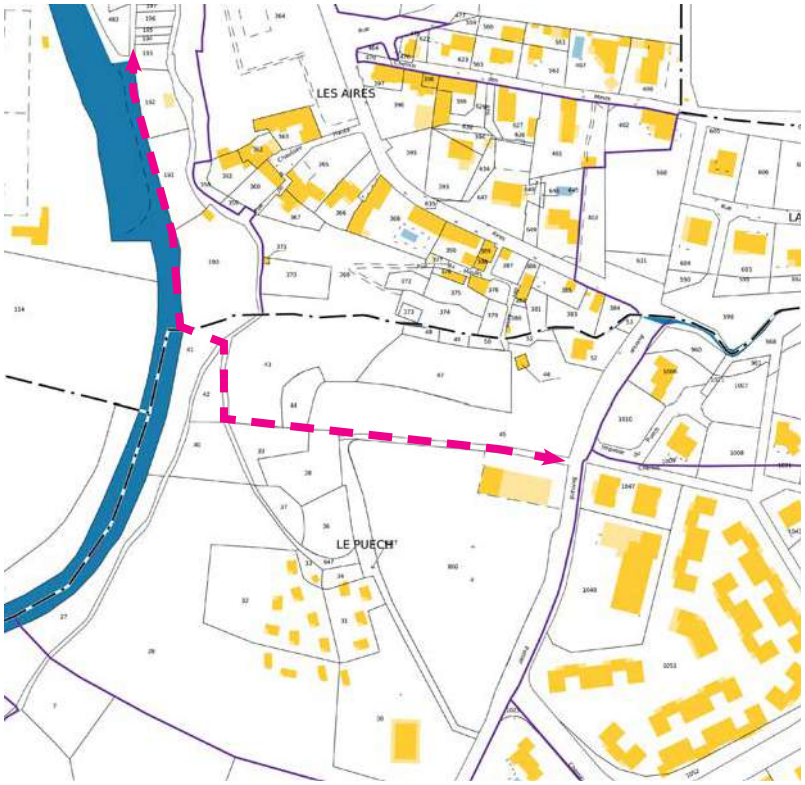

Zone des stades

Rélexions à mener sur la manière de :

• **Valoriser un cadre de vie et d'activités au bord du Cernon.**
Renaturation des berges pour favoriser le développement faune et flore

• **Qualifier les futurs jardins** sous la cantine en proposant **une unité de traitement des cabanons**, une approche architecturale qualitative.

• D'intégrer du mobilier et des équipements de loisirs dans un cadre naturel.

Circuler autour de la place de l'église.

Les rues du faubourg autour de la place de l'église présentent des **gabarits étroits qui rendent la circulation automobile délicate.**
Point particulièrement délicats :
• Carrefour avenue des Prés de Vabres et rue de la Font Vieille, c'est à dire l'entrée vers le centre ancien.
• Rue du Barry du Temple, l'étroitesse de la rue ne permet pas d'optimiser le cheminement piéton signalé au sol et le croisement de véhicules.
• Rue des Balses, difficilement circulable, souvent encombrée par du stationnement minute ou riverains
• Rue des Aires qui n'est déjà pas très large présente un point de rétrécissement au niveau le tour St-Jacques.

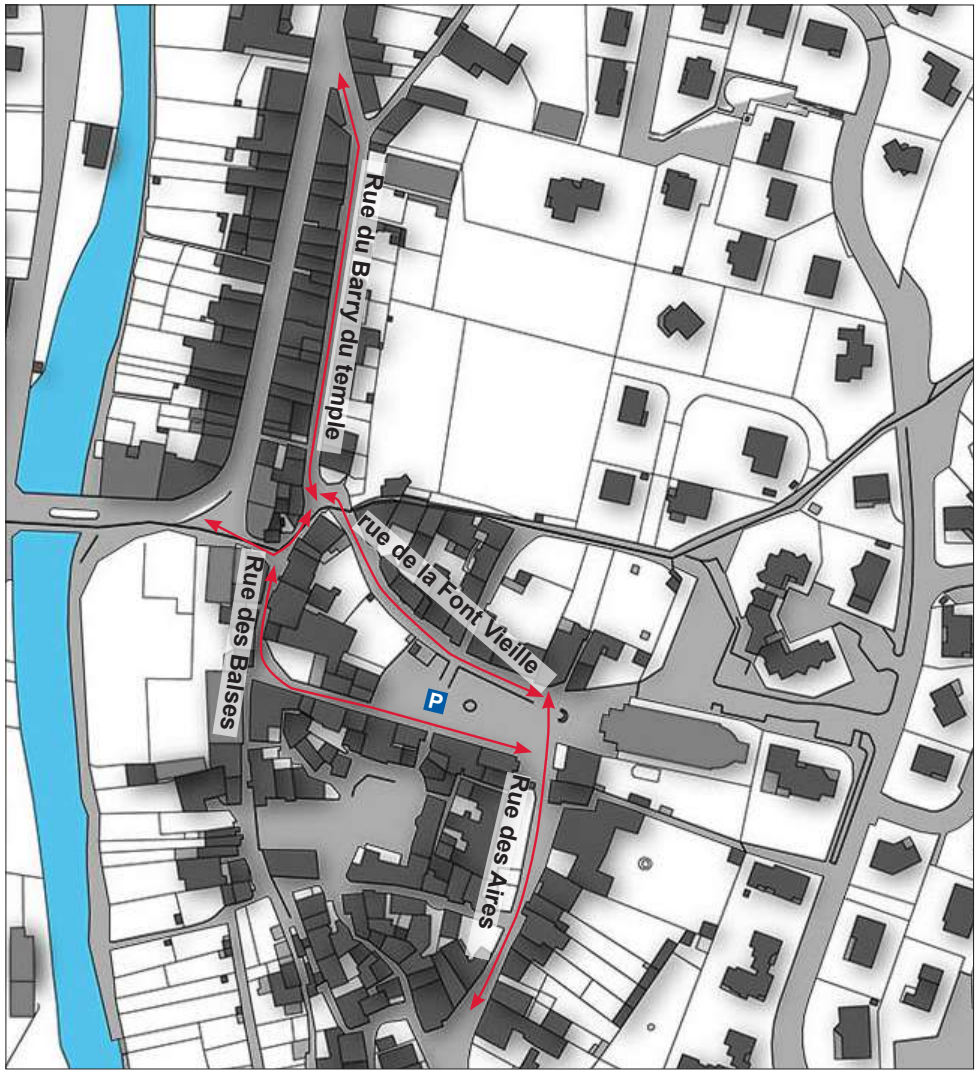

Carrefour d’entrée en centre ancien

Rue de la Font Vieille

Rue des Ayres

Rue du Barry du temple

Rue des Balses

Parking de la place de l’église

Circuler autour de la place de l’église.

Étudier la mise en place d’un nouveau plan de circulation dans ce secteur :
• Organiser l’entrée au niveau de la rue de la Font Vieille en organisant un sens unique et une sortie par la Rue du Barry du Temple.
• Proposer un sens unique rue des Aires et boucler le quartier par la rue de Ménascle et la rue de Font Vieille en descendant le long de l’église.

Engager une réflexion sur la manière d’optimiser la liaison piétonne entre l’école privée «les Amandiers» et la cantine scolaire.
Profiter du projet de l’ouverture de la venelle vers la Placette pour envisager une sortie des enfants côté cour, à l’arrière de l’école pour privilégier un cheminement en dehors des flux automobiles (cheminement bleu sur le plan).

École privée «les Amandiers», une sortie des enfants côté cour permettrait de profiter du réseau de venelles pour éviter le plus possible les voies circulées.

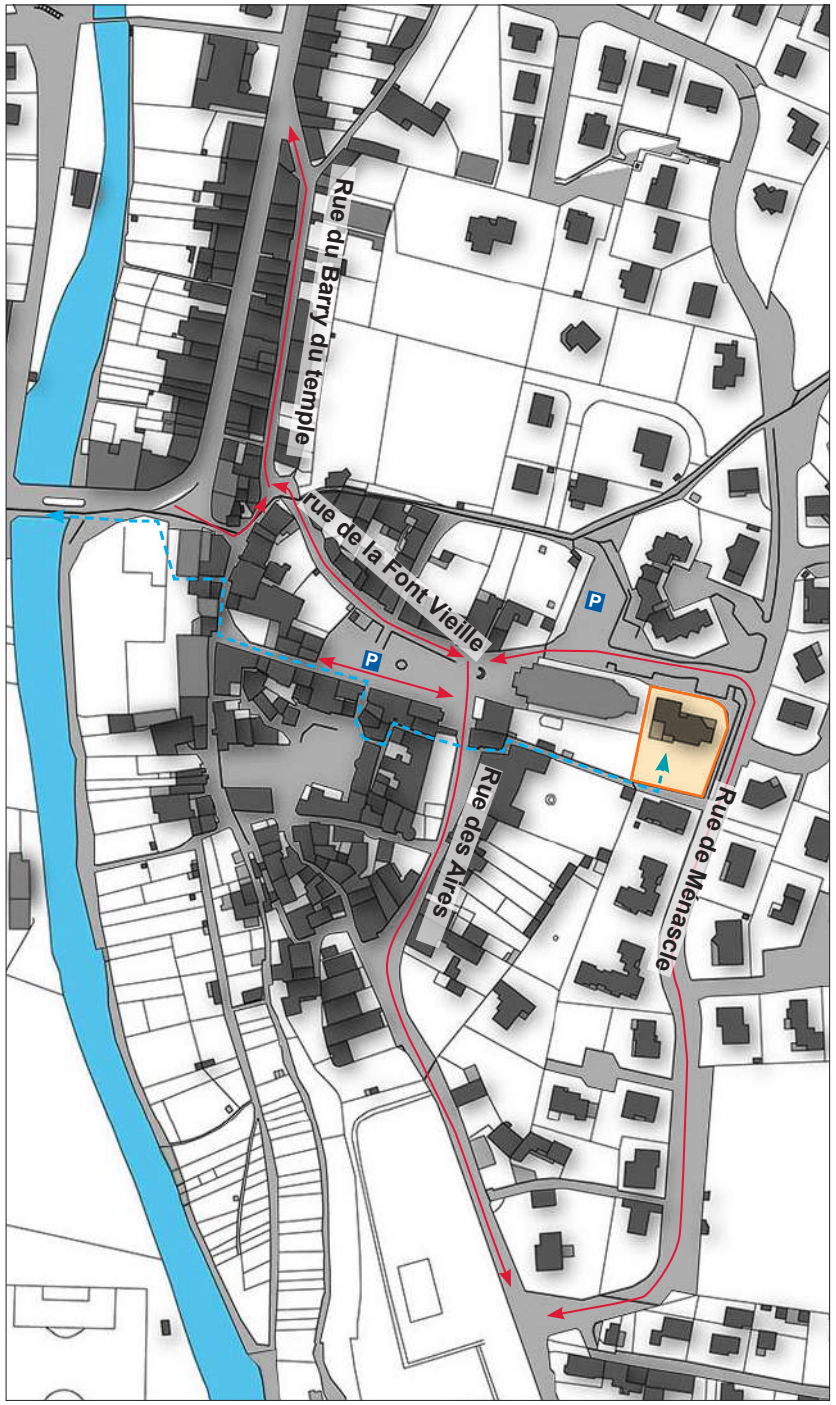

LES MISSIONS DU C.A.U.E.

Mis en place par la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, les C.A.U.E. ont été créés pour promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Association loi de 1901 - son conseil d'administration est composé d'élus, de représentants de l'Etat et de professionnels.

Le financement du C.A.U.E. provient d'une partie de la taxe d'aménagement.

de l'AVEYRON : sensibiliser le public à l'architecture et à son environnement, conseiller les particuliers et les communes dans le souci constant de s'adapter au contexte aveyronnais.
Ouvert à tous, il assure, gratuitement, des missions de service public principalement par :

Le conseil auprès des particuliers désireux de construire, réhabiliter un bâtiment ou encore aménager un terrain.

Le conseil auprès des collectivités pour apporter une réflexion en amont des projets à l'échelle de la commune.

L'accompagnement des communes et des collectivités dans les démarches d'aménagement du territoire en intégrant les enjeux du paysage dans les stratégies de développement.

L'assistance auprès des maîtres d'ouvrage publics dans la révision et l'élaboration des documents d'urbanisme.

L'animation et l'information à travers des interventions en milieu scolaire, des expositions, des ateliers de réflexion ou de formation à destination de tous les acteurs du territoire :

habitants, élus, agents des administrations...

12 Aveyron
c|a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

Syndicat mixte du bassin versant Tarn-amont

RESTAURATION D'UNE ZONE D'EXPANSION NATURELLE DES CRUES DU CERNON

SAINT GEORGES-DE-LUZENÇON

Présentation du PROjet
et adaptation du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

Conseil municipal du 25/11/2021

Prestataires :

egis — SEGED — ARTEMISIA Environnement — Olivier Belon

Avec le concours financier de

La Région Occitanie Pyrénées - Méditerranée — RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — eau GRAND SUD-OUEST

SOMMAIRE

1- PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENT

2- ANALYSE DES SÉDIMENTS - RELEVES FAUNE FLORE 4 SAISONS

3- PHASAGE CHANTIER -PLANNING

4- ESTIMATION DES COUTS

5- CADRE REGLEMENTAIRE

1.

PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT

Préambule pour mémoire :

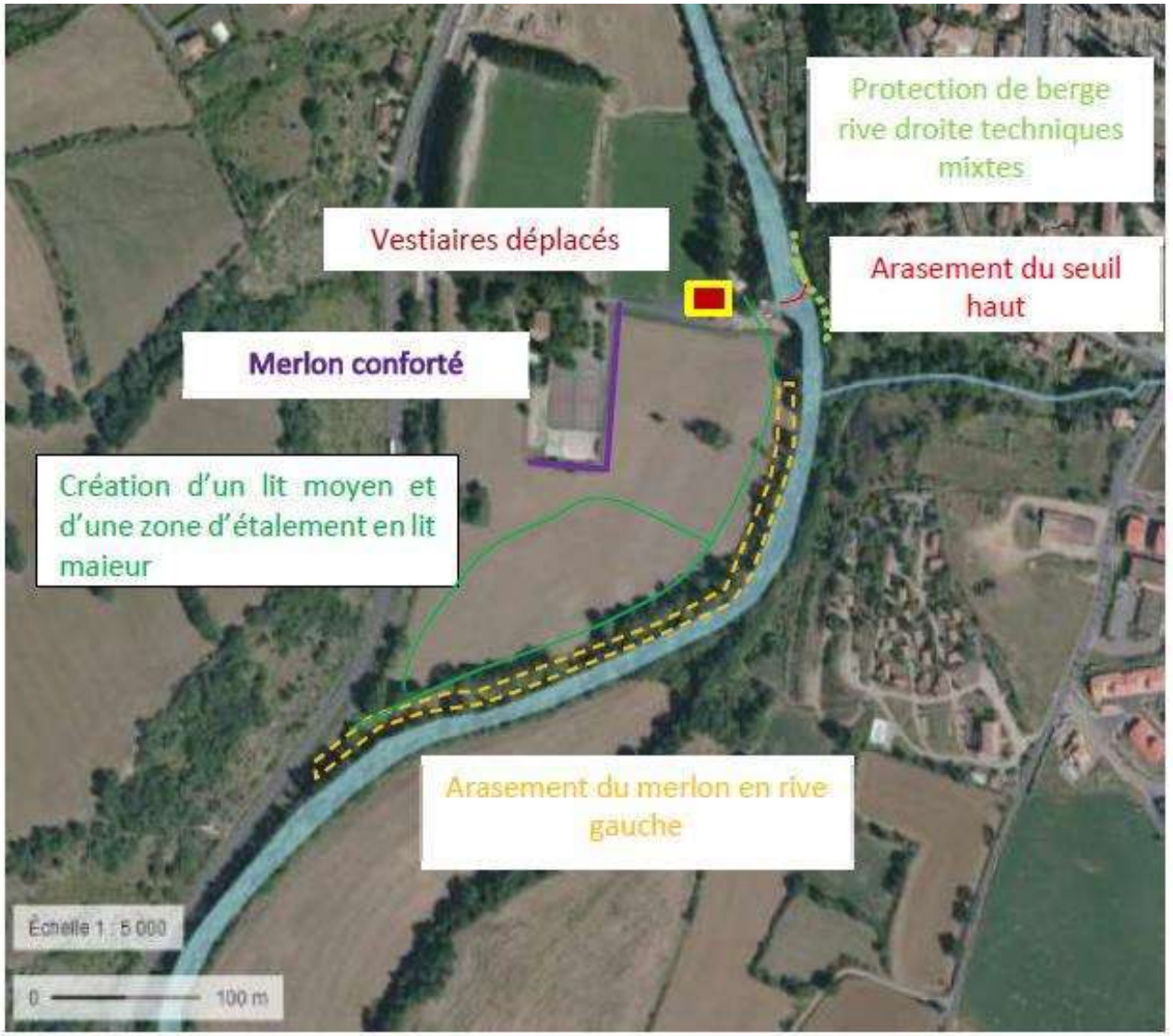

Préambule pour mémoire : Incidence hydraulique des aménagements sur la zone projet

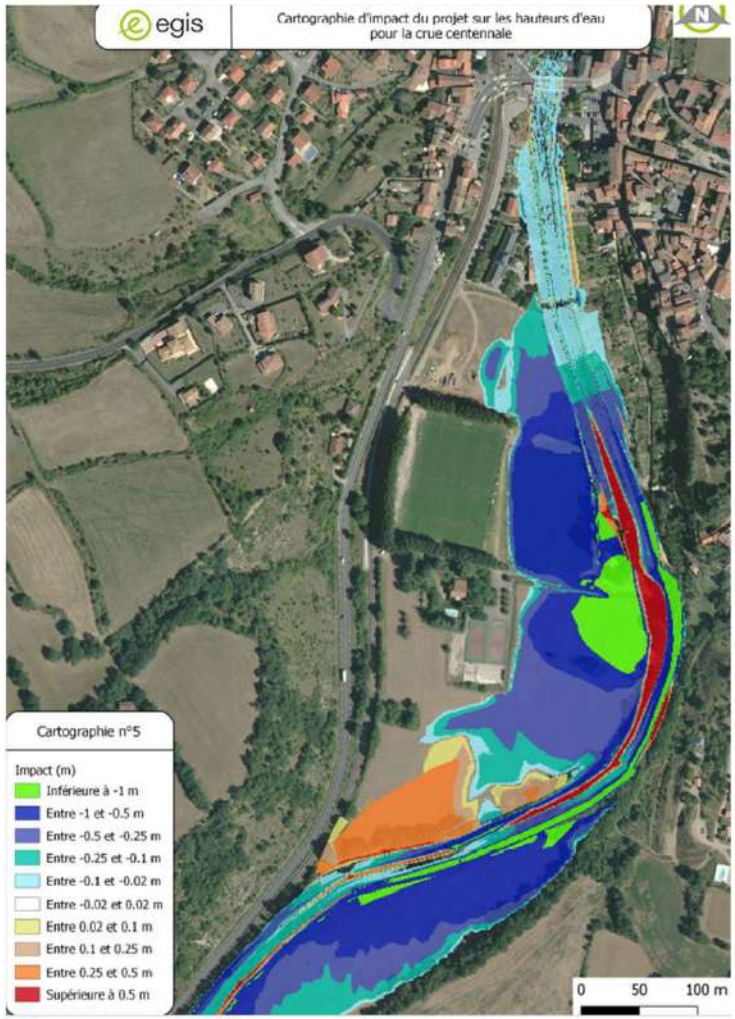

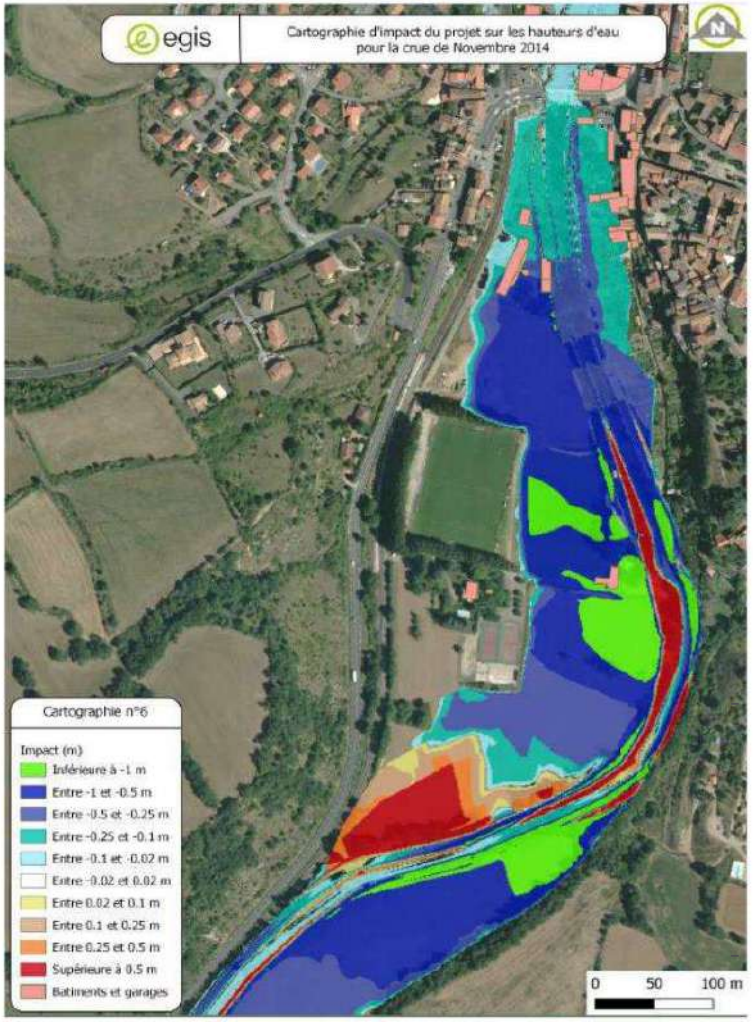

Diminution des hauteurs d'eau sur les zones présentant des enjeux pour Q100 et Q2014 ©EGIS eau-2020

Pour une crue d'occurrence **trentennale** :
Aucun débordement en lit majeur

Pour une crue équivalente à **nov. 2014** :
de **- 50 centimètres** à **- 10 centimètres** au droit de l'école et son annexe,
de **- 25 centimètres** à **- 10 centimètres** pour des logements privés en rive droite et en rive gauche, en amont du pont de la route départementale 992,
- 1 mètre sur le stade de football.

Plan de masse des travaux

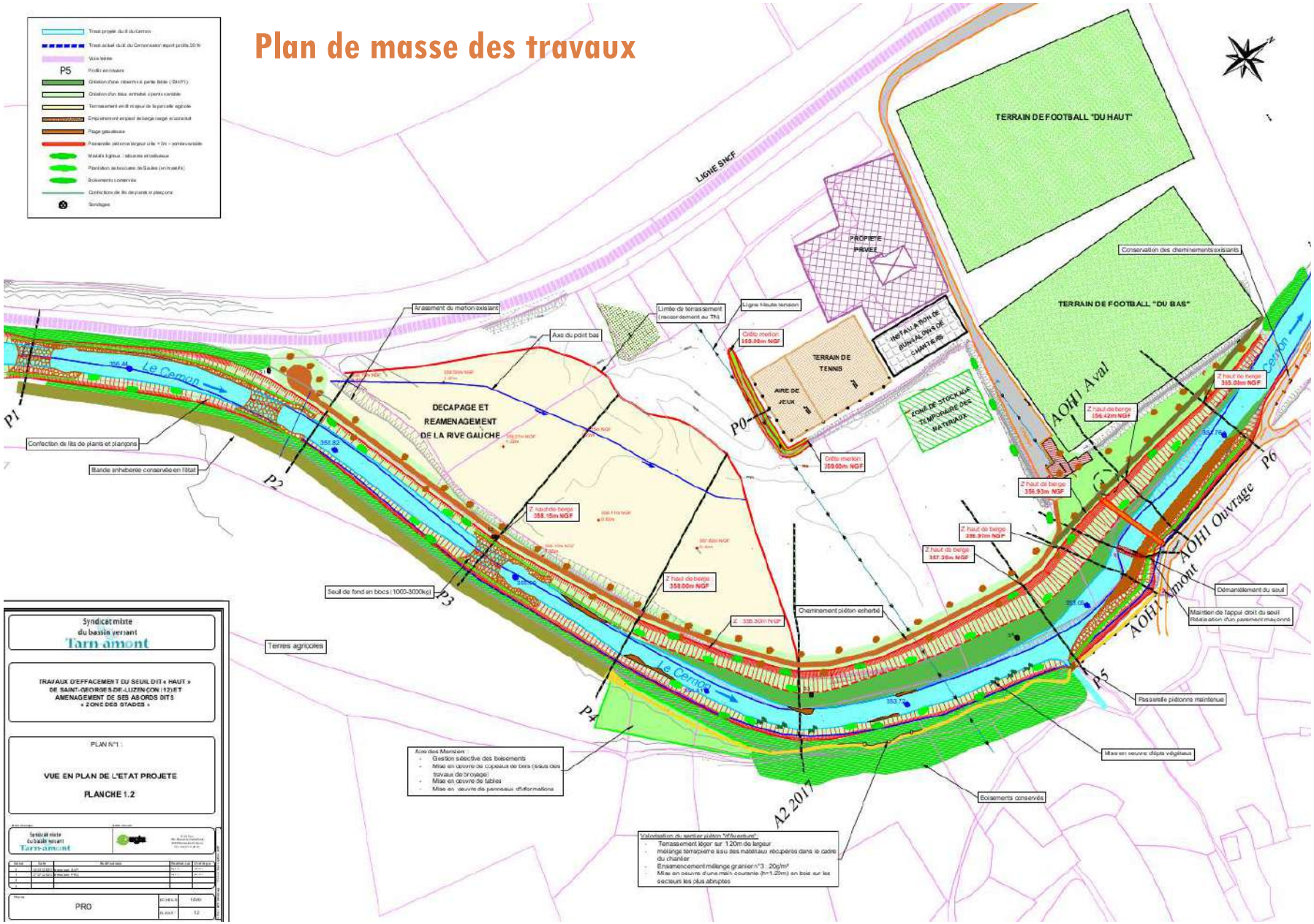

Profil en long :

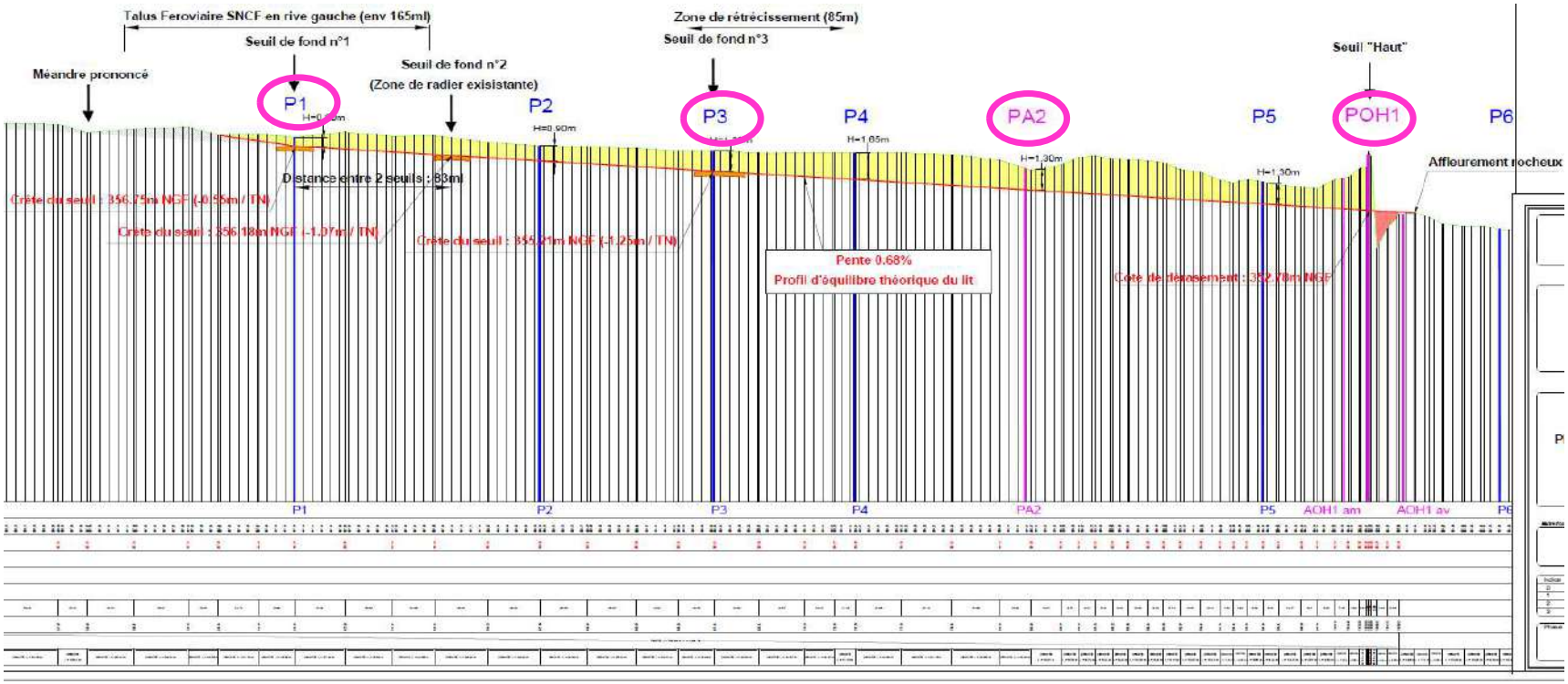

Profil en long d'objectif : 0,68%

- Origine : Affleurement rocheux naturel en aval du seuil actuel
- Cote de dérasement 352,78 m NGF soit une Hauteur de 3,60 m.
- Reprofilage du lit mineur sur 620 mL avec création d'un lit moyen
- Stabilisation du profil amont 3 seuils de fond – Voie SNCF

Profil 1 – Limite amont – au droit de la voie SNCF – seuil de fond amont :

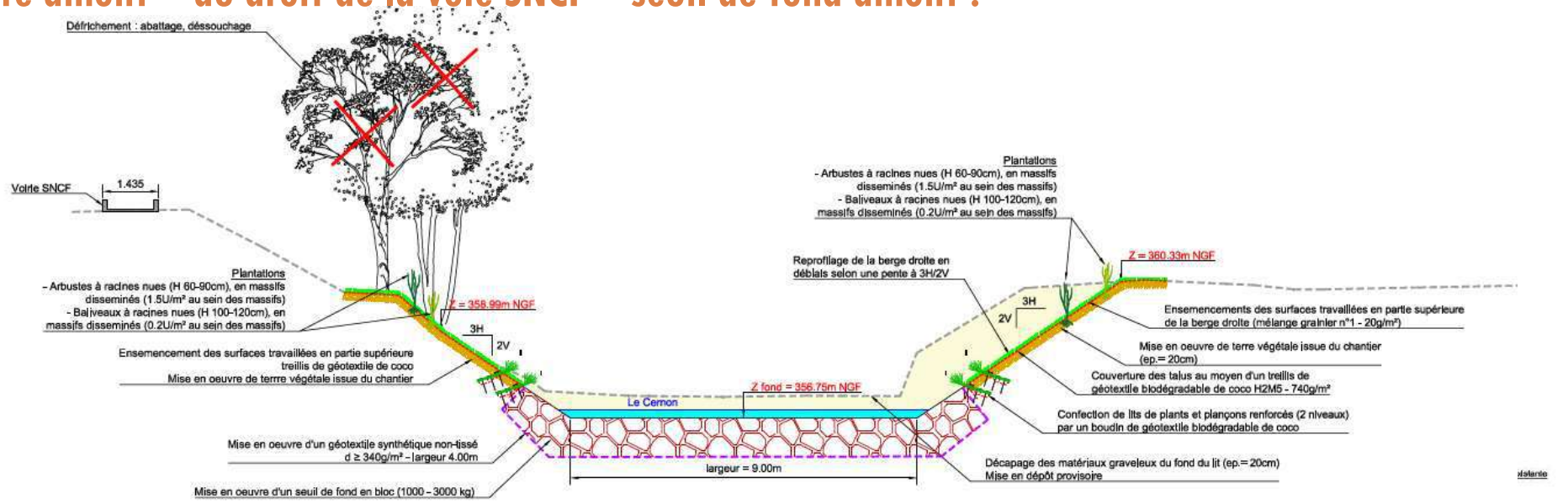

Profil 3 : seuil de fond aval

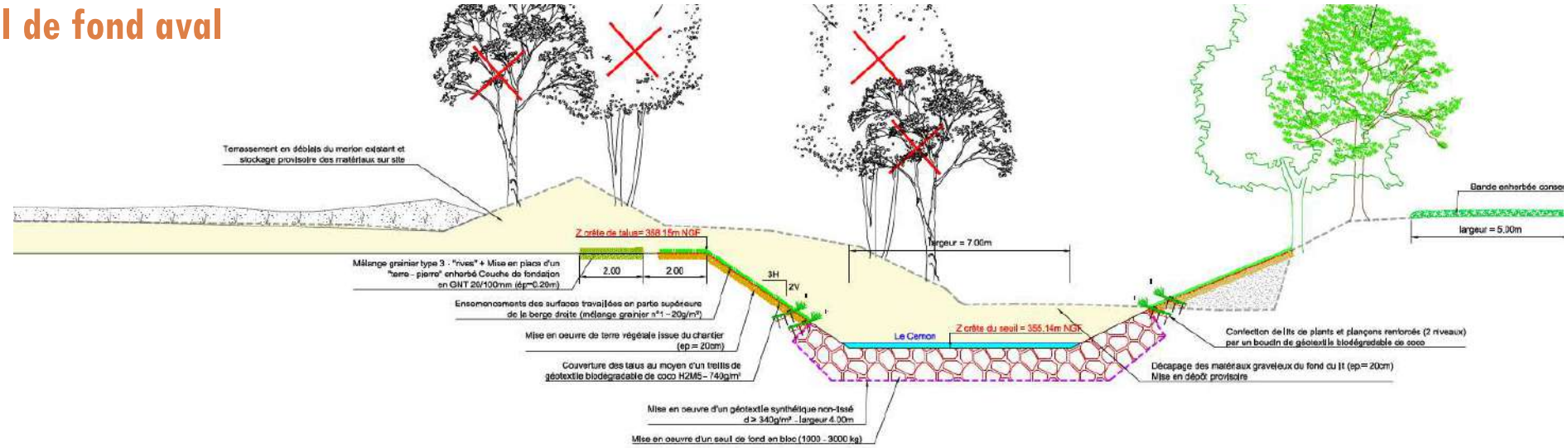

Profil A2 : intermédiaire

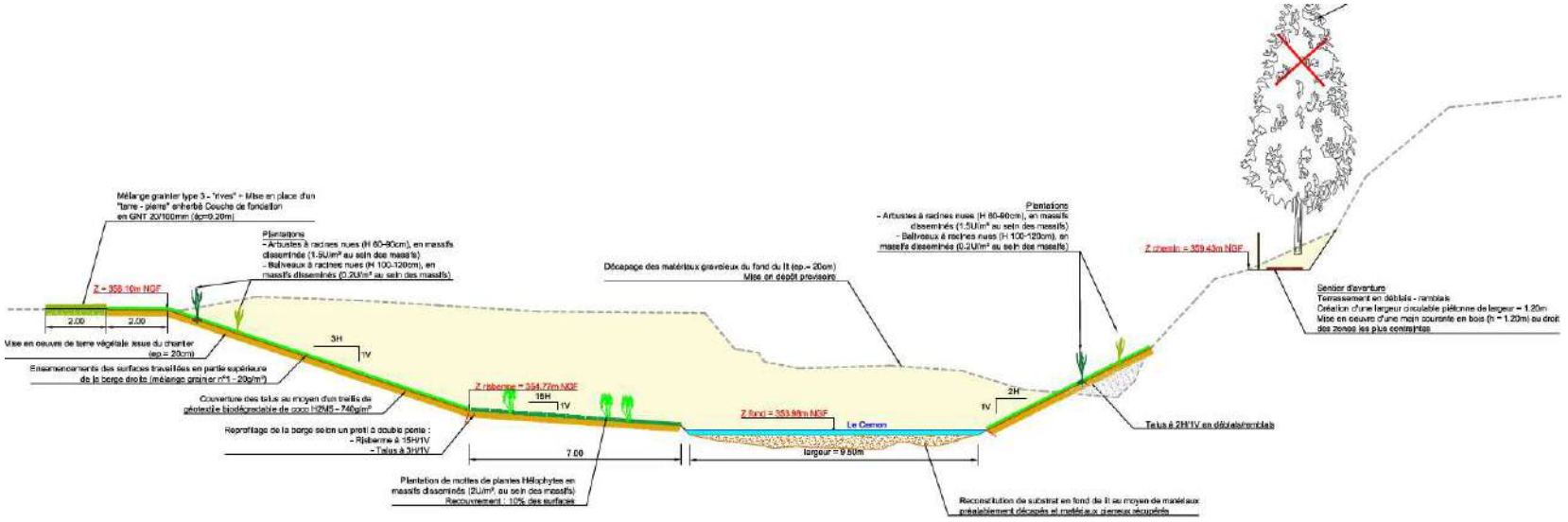

Profil AOH1 aval immédiat chaussée : :

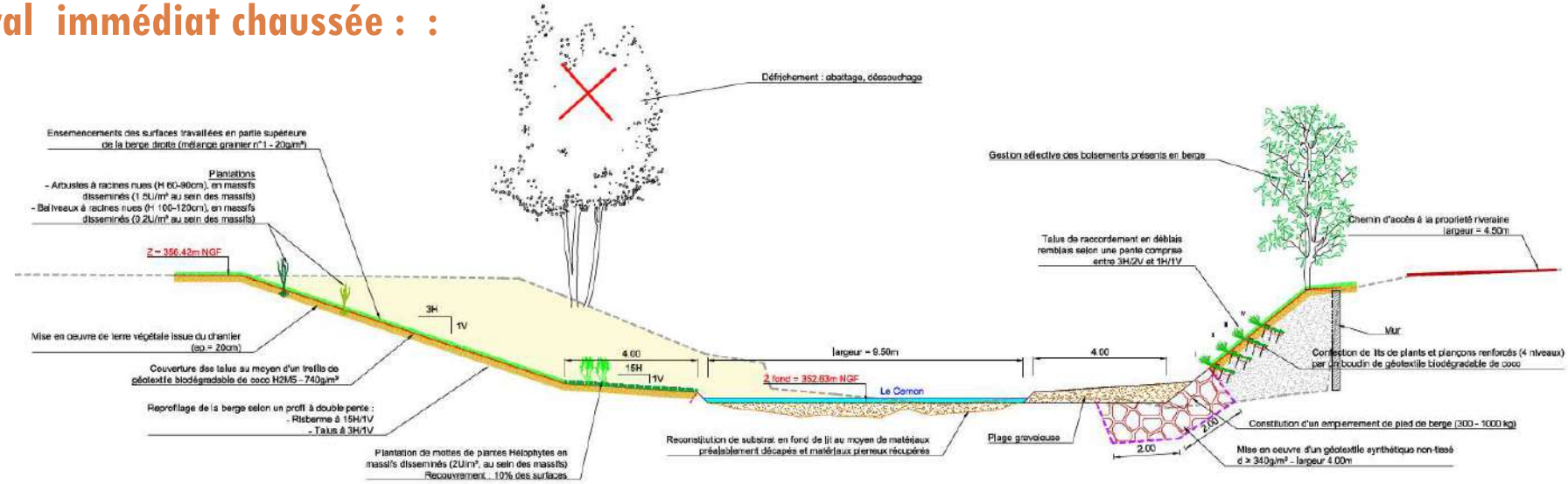

Détails des seuils de fond:

- **Mise en œuvre de 3 seuils de fond – transparents / flux sédimentaires et circulation piscicole – stabilisation du profil en long**
- **Seuil 3 : Section débordante pour ≈ Q30**
- **Stabilisation du profil en long**
- **Longueur totale 14 m – largeur du lit vif 7 m**
- **Pente des talus de l'ordre de 3H/2V**

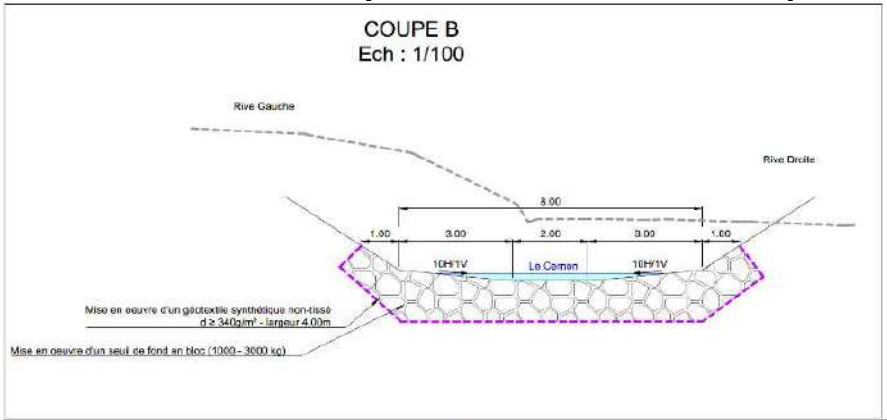

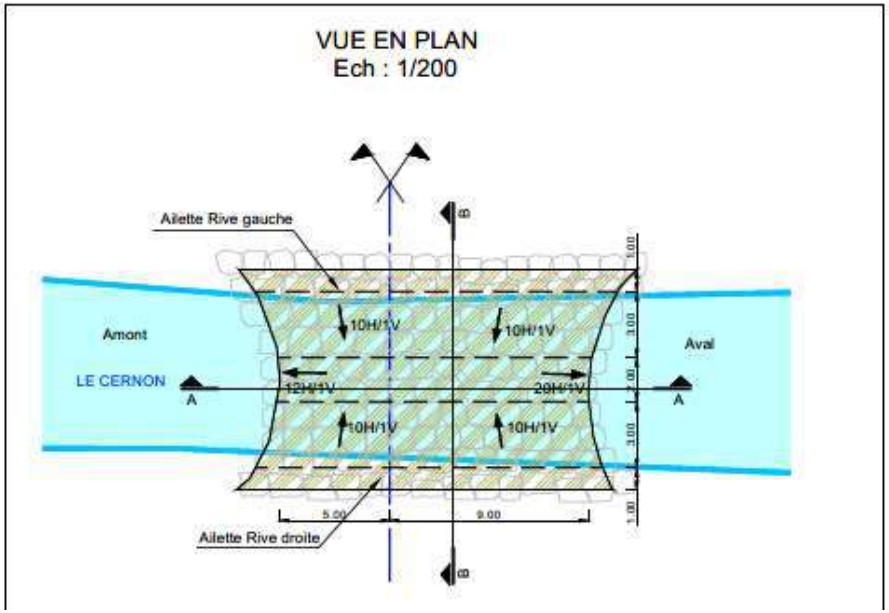

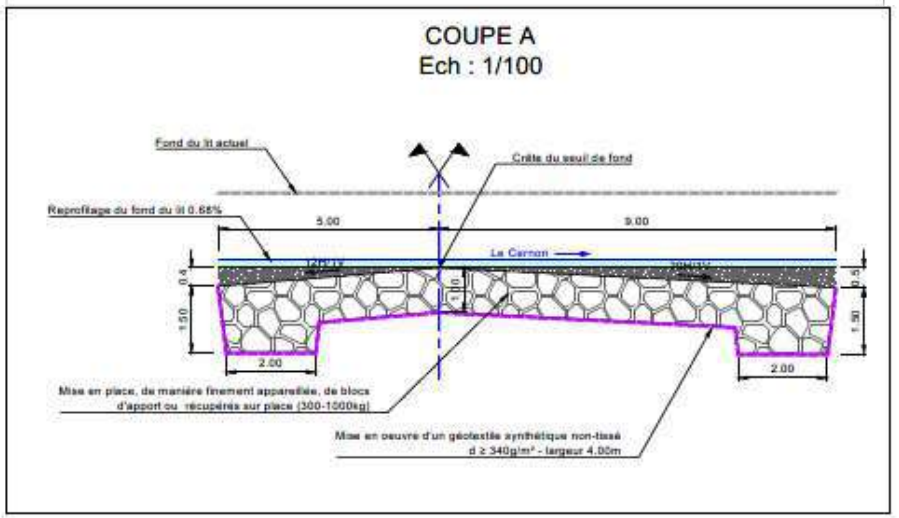

Détails des seuils de fond:

- M… long
- S…
- S…
- L…
- P…

Reprise du merlon de terre en protection rapprochée des tennis et de la maison d'habitation:

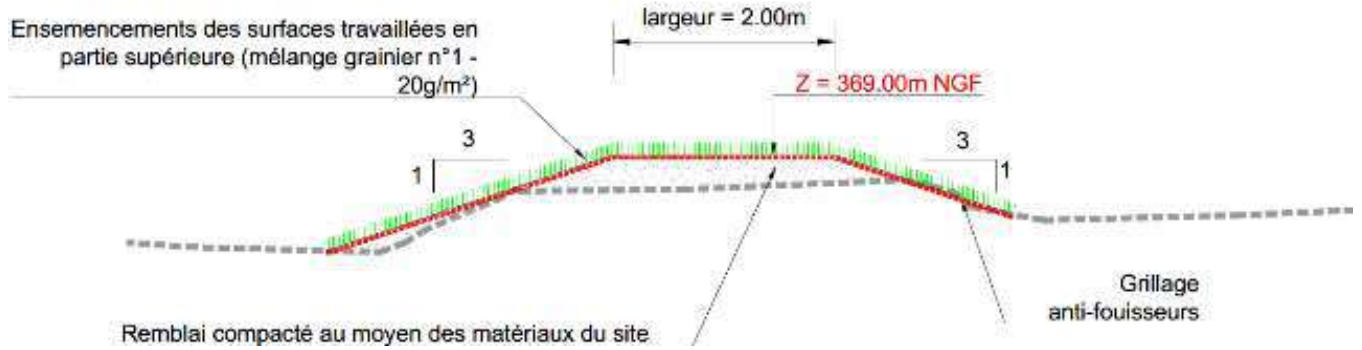

Caractéristiques :

- Largeur en crête : 2.00m
- Pente des talus : 3H/1V (3 longueurs horizontales pour 1 longueur verticale)
- Mise en œuvre de grillage anti-fouisseur
- Végétalisation des surfaces travaillées.

Synthèse des terrassements :

- Horizon superficiel : terre végétale
- Horizon graveleux présent en berge (1 à 2 m d'épaisseur) intégré dans les déblais/ remblais pour la constitution des risbermes (900 m3) ;
- Evacuation des matériaux en direct – Limitation du stockage temporaire sur site ;
- Substrat du fond du lit actuel maintenu en place durant les travaux ;
- Sédiments matériaux inertes.

TERRASSEMENT POUR CREATION DU NOUVEAU LIT	DECAPAGE DE L'HORIZON SUPERFICIEL DU SOL (ep. 20 cm) yc stockage sur site	m^3	2 900		
	TERRASSEMENT EN DEBLAI	m^3	17 300		
	TERRASSEMENT EN DEBLAIS DE MATERIAUX GRAVELEUX en berge yc mise en dépôt provisoire (pour reconstitution du matelas alluvial)	m^3	1 000		
	TERRASSEMENT EN REMBLAI	m^3	4 200		
	NAPPAGE DES BERGES (au moyen de la terre végétale préalablement stockée)	m^3	2 100		
	MISE EN PLACE DE MATERIAUX POUR RECONSTITUTION DE SUBSTRAT	m^3	1 000		
	EVACUATION DE MATERIAUX INERTES EN UN LIEU DE DECHARGE APPROPRIE	m^3	13 900		
TERRASSEMENT EN LIT MAJEUR EN RIVE GAUCHE	DECAPAGE DE L'HORIZON SUPERFICIEL DU SOL (ep. 20 cm) yc stockage sur site	m^3	5 500		
	TERRASSEMENT EN DEBLAI EN LIT MAJEUR (rive gauche)	m^3	8 000		
	EVACUATION DE MATERIAUX INERTES EN UN LIEU DE DECHARGE APPROPRIE	m^3	13 500		
	ARASEMENT DU MERLON AVAL (yc évacuation des matériaux)	m^3	165		
Stabilisation des berges et du profil en long	MISE EN PLACE DE BLOCS POUR EMPIERREMENT DE PIED DE BERGE	to	4 400	mL	250
	MISE EN PLACE DE BLOCS POUR SEUIL DE FOND	to	1 350	mL	42

Passerelle piétonne :

- Dévoiement du réseau EU
- Restriction temporaire de l'accès pour le riverain (véhicule)

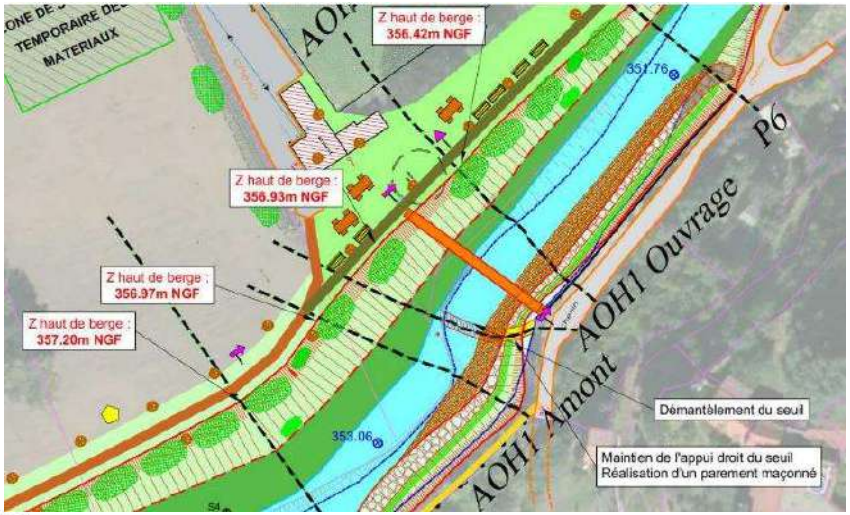

COUPE LONGITUDINALE AOH1 OUVRAGE

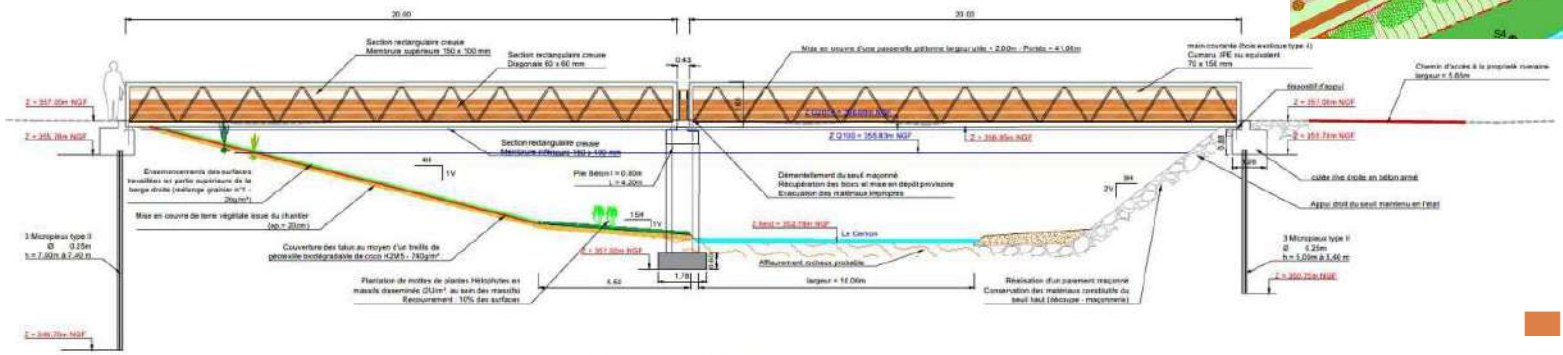

VUE EN PLAN AOH1 OUVRAGE

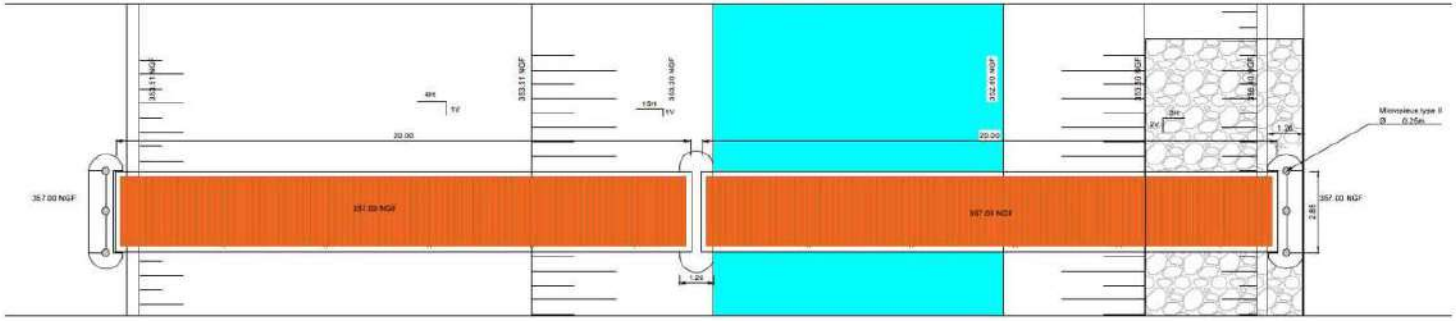

Figure 15 : Vue en plan et profil de détail - mise en œuvre de la passerelle piétonne

Caractéristiques :

- Longueur totale (portée) : 40 m
- Largeur utile : 2 m
- Tablier : structure en acier, platelage supérieur bois,

Circulations douces et aménagements connexes :

- Restauration de la ripisylve, en rive gauche dans un esprit très naturel (diversification des strates de végétation) ;
- Réalisation de cheminement piétons en rive droite et gauche ;
- Réalisation d'un verger (plantation d'arbres fruitiers et végétalisation herbacée) ;
- Aménagement d'un parcours de santé en rive gauche ;
- Requalification des abords de la placette (en sommet et en recul de la berge gauche restaurée en aval du seuil) et des abords des cheminements ;

Figure 13 : Exemple d mobilier bois pouvant etre mis en oeuvre dans le cadre d'une création de parcours sportif.

Figure 12 : Exemple de panneau de signalisation et de PUPITRES en bois associés à la création de circulations douces.

Amont de la chaussée

Etat existant

Etat projet

Au droit de la chaussée

Etat existant

Etat projet

Aval de la chaussée

Etat existant

Etat projet

2.

ANALYSE DES SEDIMENTS

RELEVÉS FAUNE-FLORE 4 SAISONS

ANALYSE DES SEDIMENTS

Analyse des sédiments de la retenue de la chaussée :

- *Laboratoire Eurofins (analyse du 03/08/2020)*

Conclusion : les sédiments sont classés comme non dangereux pour l'environnement

Sédiment	Classement sur la base des essais de toxicité aiguë*	Classement sur la base des essais de toxicité chronique*	Classement sur la base des essais de toxicité terrestre*	Synthèse*
20E127746-001	-	-	-	-

+ « ombré » : classé comme dangereux pour l'environnement
- : classé comme non dangereux pour l'environnement
* : en considérant que la réponse d'un seul test suffit à classer le sédiment comme écotoxique

Tableau 6. Classement du sédiment par rapport aux seuils retenus

ENJEUX FAUNE-FLORE

Evaluation des enjeux

Faible	Modéré	Fort	Très fort	Exceptionnel

Flore patrimoniale :

- **Peuplier noirs = Enjeu faible**

Espèces envahissantes : = Enjeu faible

- **Robinier faux-accacia** (*Robinia pseudo-accacia*)
- ***Datura stramonium subsp. Stramonium***
- **Buddleia de David** (*buddleja davidii*)
- **Balsamine de l'Himalaya** (*Impatiens glandurifera*)
- **Bambou** *Phyllostachys sp*

St Georges de Luzen

Mammifère

- Castor : ressource alimentaire semble faible.
  Effectifs supposés faible
  = Enjeu modéré à faible

- Loutre : Indices et contacts en amont du seuil = Enjeu modéré

- Ecureuil roux : 3 spécimens distincts dans la ripisylve du Cernon et haies
- (population supposée importante) = Enjeu faible à modéré

- Hérisson : 1 spécimen en amont de la zone projet = Enjeu faible

- Lapin de garenne = Enjeu faible

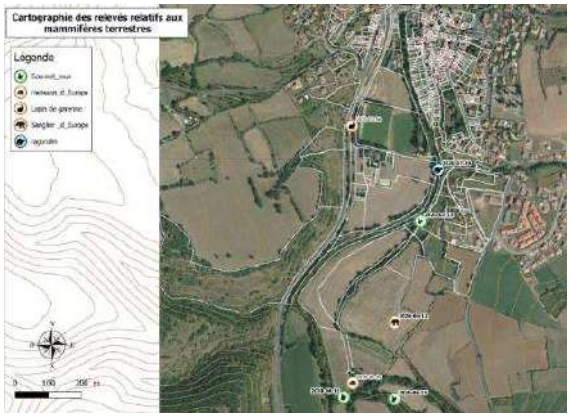

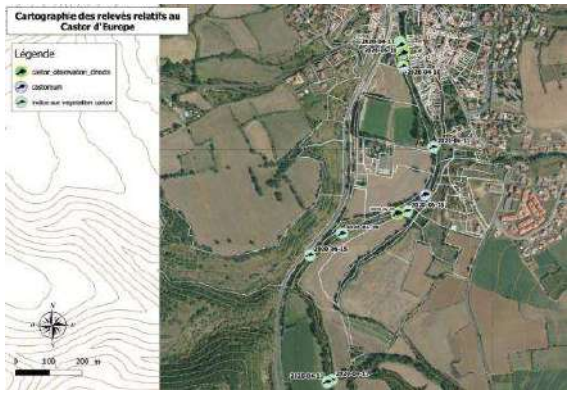

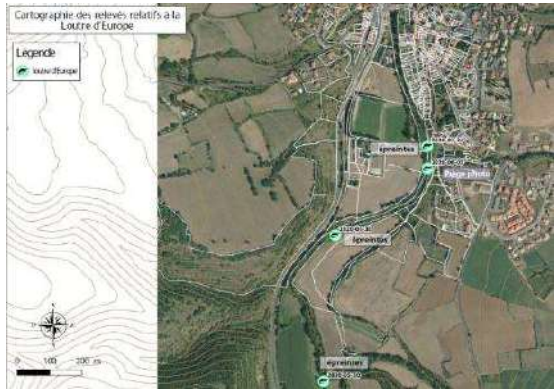

Reptiles terrestres

- Lézard vert occidental : Population importante= Enjeu modéré
- Lézard des murailles : Population importante = Enjeu faible
- Couleuvre verte et jaune : 3 spécimens = Enjeu faible

Reptiles semi-aquatiques

- Couleuvre vipérine = 1 seul spécimen observé = Enjeu modéré

Amphibiens

- Crapaud commun = 1 seul spécimen observé = Enjeu faible

Oiseaux emblématiques du lit et des berges du Cernon :

- **Martin pêcheur : nid sur périmètre projet mais indéterminé = Enjeu fort**
- **Cincle plongeur : nid situé sous la chute du seuil, rive gauche**
- **Bergeronnette des ruisseaux**

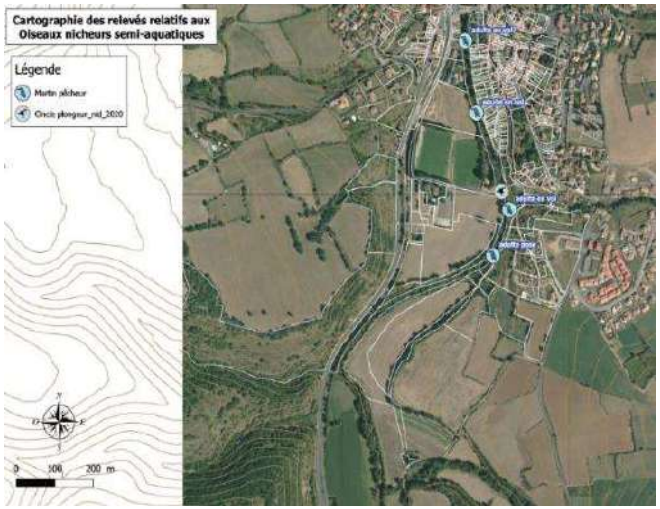

Oiseaux emblématiques des arbres de la ripisylve :

- **Pic épeichette = Enjeu fort**
- **Gobemouche gris = Enjeu modéré**
- **Absence d'Héronnière ou de dortoir hivernaux dans la ripisylve**

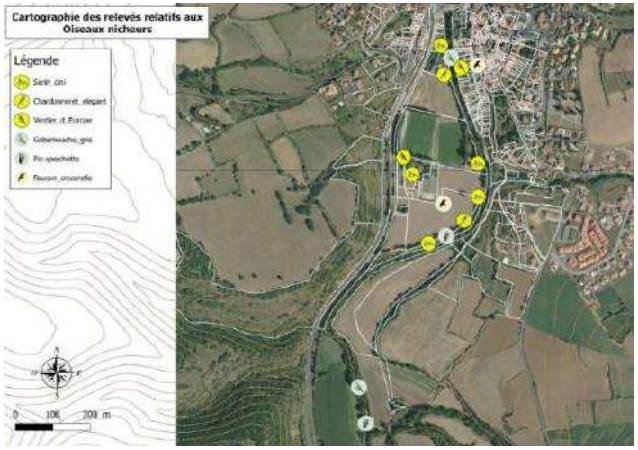

Oiseaux emblématiques des « parcs et jardins » :

- **Chardonneret élégant = Enjeu fort**
- **Verdier d'Europe = Enjeu fort**
- **Serin cini = Enjeu fort**
- **Faucon crècerelle = Enjeu modéré**

Insectes

- **Lépidoptères rhopalocères : cortège des lisières et friches (Azuré des népruns) = Enjeu faible**
- **Odonates : Très faible diversité spécifique (Calopteryx virgo meridionalis) = Enjeu faible**
- **Coléoptères sapro-xylophages : Potentiel élevé mais non avéré = Enjeu faible**
- **Recensement de 23 Arbres à cavités**

Faune piscicole :

- **Truite – Chabot (qualité habitationelle relativement bonne hors de la zone de travaux, surtout vers l'amont), évolution des ces habitats au gré des épisodes hydrologiques significatif**

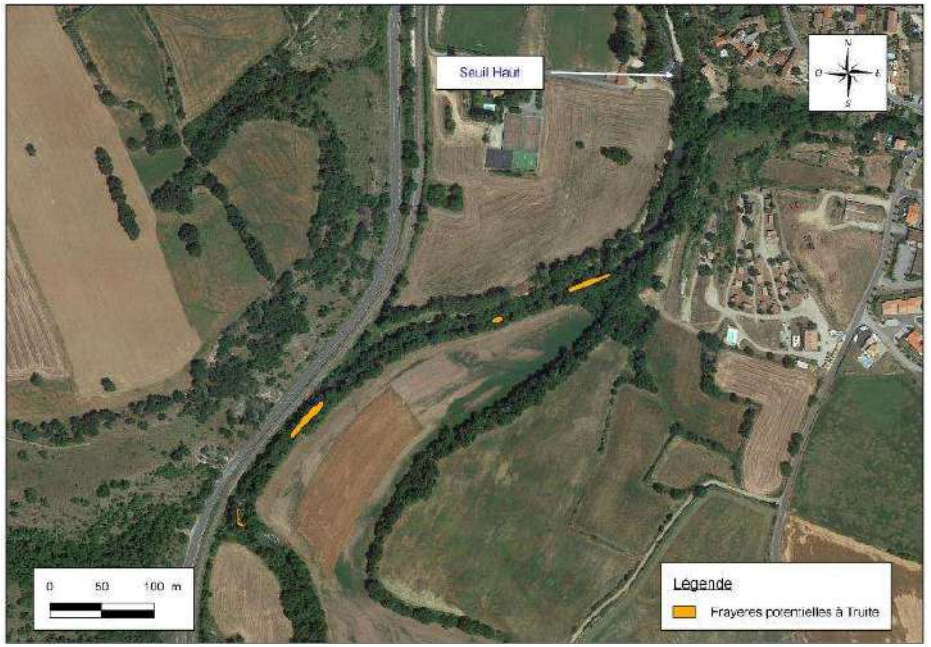

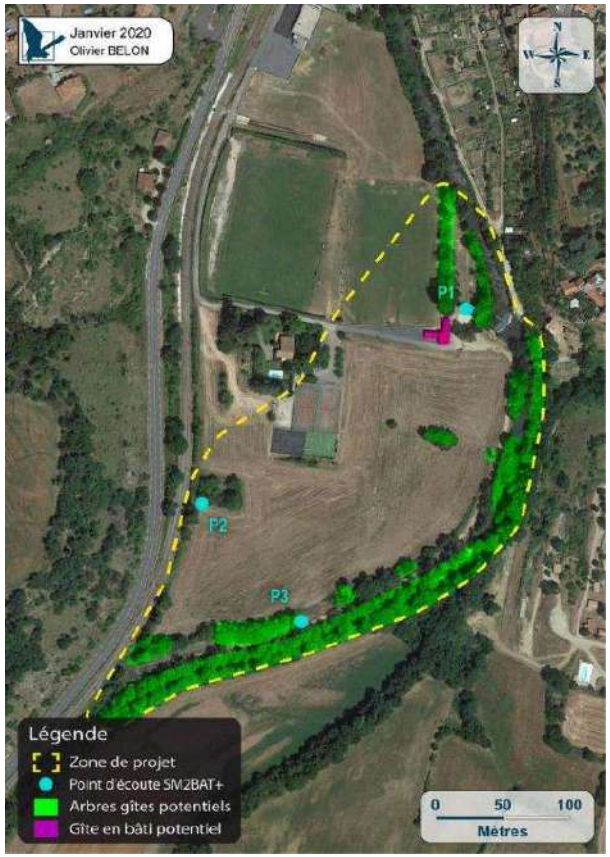

Chiroptères :

- **Diversité spécifique et activité : au moins 16 espèces en période de reproduction et 11 en période de transit. Activité variable selon la saison et les espèces.**
- **Habitats de chasse très favorables à la chasse au niveau du Cernon et de ses abords pour l'ensemble des espèces : ripisylve et autre lisières.**
- **Potentialités de gîte arboricoles et anthropophiles**

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ET RÉDUCTRICES D'IMPACT

➢ **Période de travaux** adaptée sur la végétation des berges, des haies, prairies (dégagement de l'emprise)

➢ **Balisage de l'emprise et mise en défens**
+ marquage des arbres à cavités + filet anti-retour (reptiles)
(fourniture comprise)

➢ **Expertise** avant/après abatage de chaque **arbre à cavités**

➢ **Pose de pièges passifs pour capture/déplacement de reptiles et amphibiens**

➢ **Démontage et débitage des arbres à cavité à la tronçonneuse selon lignes de coupe définies par l'écologue**

➢ **Stockage des grumes avec cavité sur parcelle communale**

➢ **Assistance à maîtrise d'ouvrage suivi écologique des travaux**

➢**Création de micro-habitats**
en faveur des reptiles et des amphibiens

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ET RÉDUCTRICES D'IMPACT

Faune piscicole :

- Mise à disposition d'un stock de granulats pour utilisation par la dynamique fluviale
- Adaptation du calendrier des travaux dans le lit mineur
- Suivi continu qualité de l'eau (Turbidité et taux Oxygène)
- Pêches de sauvegarde
- Protection du cours d'eau contre pollutions

(engins – déchets …) et relargages de MES

(Batardeaux / bassins avec filtres / barrages filtrants….)

- Suivi hydromorphologique pluriannuel

-Etat référence avant travaux

-Etat référence « fin travaux DOE »

-Etat référence « après travaux » :

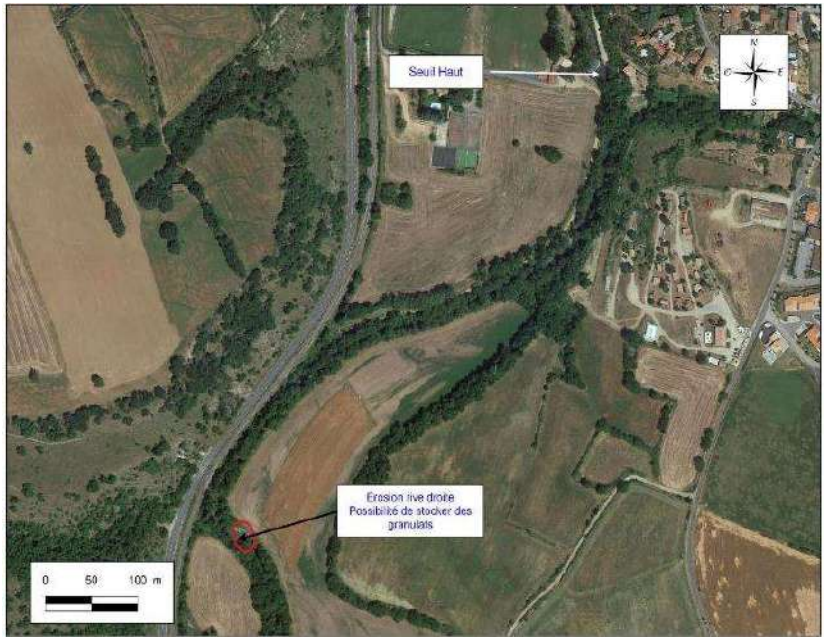

3.

PHASAGE CHANTIER - PLANNING

3 phases de réalisation pour les travaux dans le lit mineur

- 670 ml de cours d'eau
- Mise à sec de la zone de travaux dans le lit du cours d'eau
- Création de fossés de dérivation, batardeaux, pêches de sauvegarde

).

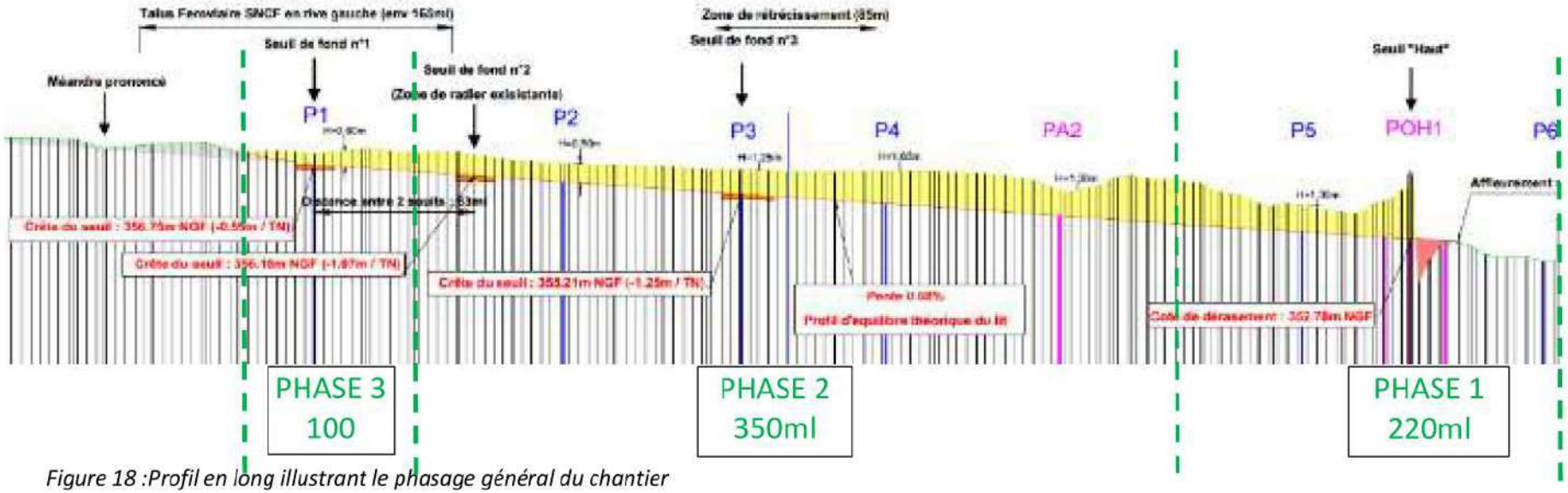

Figure 18 :Profil en long illustrant le phasage général du chantier

Phase 1 : Tronçon aval 220 ml – Dérasement du seuil/chaussée

- Terrassement de la berge en déblais en rive gauche ;
- Fossé de dérivation, batardeaux et plateforme de travail ;
- Bac décantation « Matières en suspension »
- Rampe d'accès en lit mineur et passage busé provisoire
- Démentellement soigné de la chaussée avec fouille d'archéologie préventive
- Confortement berge en rive droite

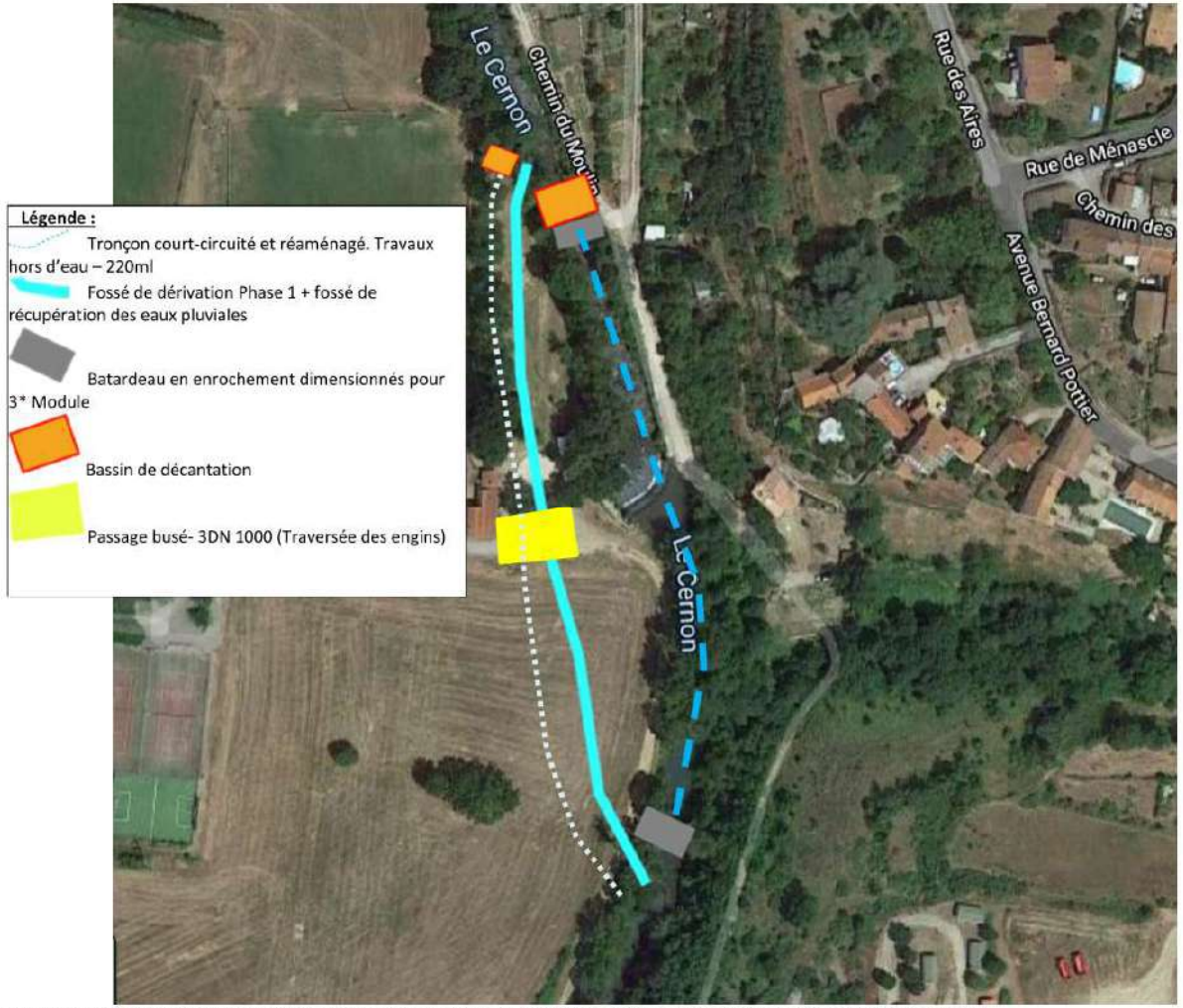

Figure 19 : Représentation schématique de l'organisation des travaux et de la mise hors d'eau des zones travaillées (Phase 1 aval).

Phase 2 : Tronçon médian 350 ml – Réaménagement des berges et confection de deux seuils de fonds

- Terrassement de la berge en déblais en rive gauche ;
- Fossé de dérivation, batardeaux et plateforme de travail ;
- Bac décantation « Matières en suspension
- Rampe d'accès en lit mineur et passage busé provisoire
- Création des 2 seuils de fond

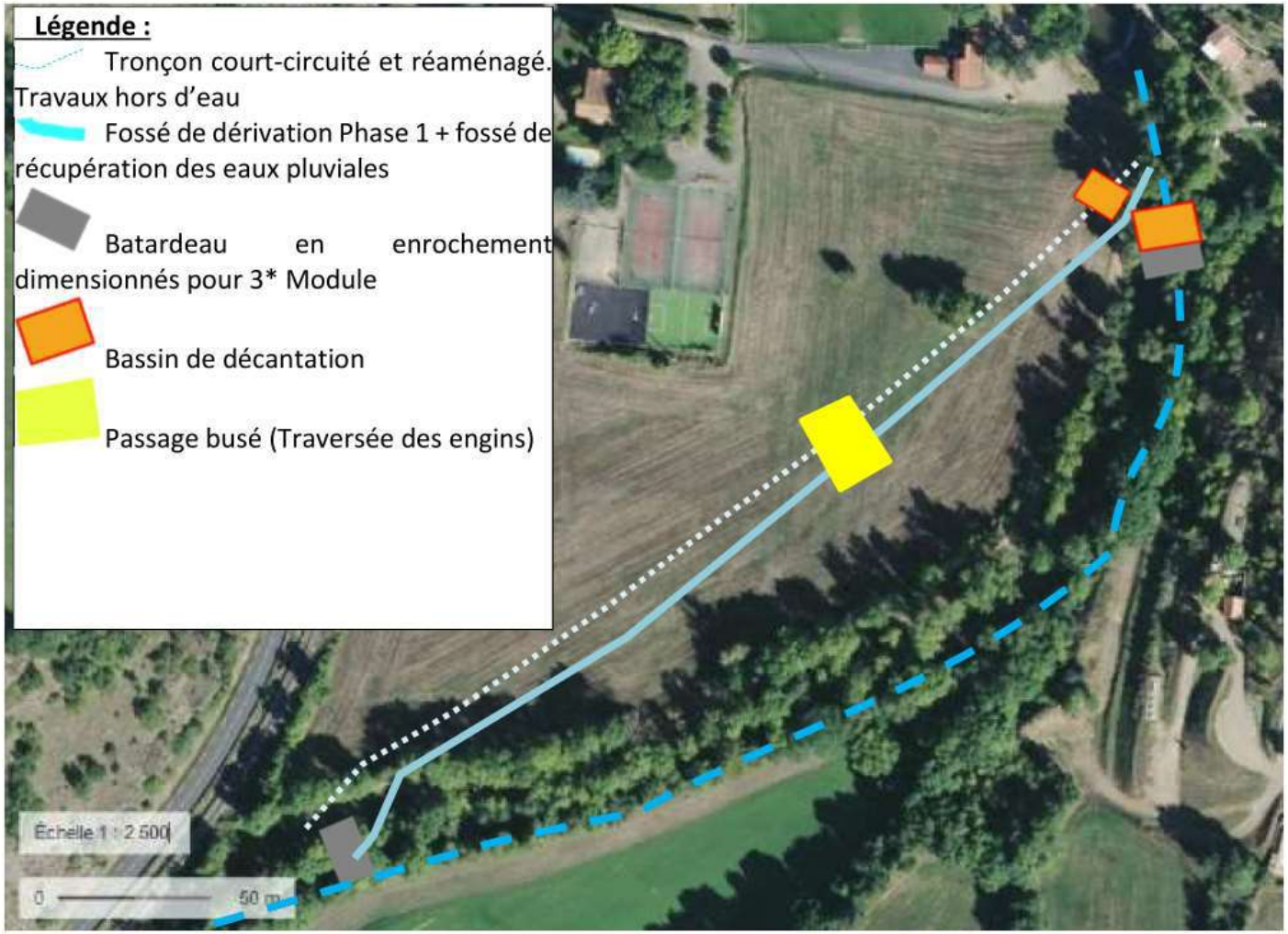

Figure 20 : Représentation schématique de l'organisation des travaux et de la mise hors d'eau des zones travaillées (Phase N°2).

Phase 3 : Tronçon amont – Réalisation du 3ème seuil de fond et reprofilage du lit jusqu'à la limite amont

- Travail par moitié de cours d'eau
- Terrassement en berge
- Création de rampe d'accès
- Création d'un batardeau sur la moitié du cours d'eau
- Création du seuil de fond

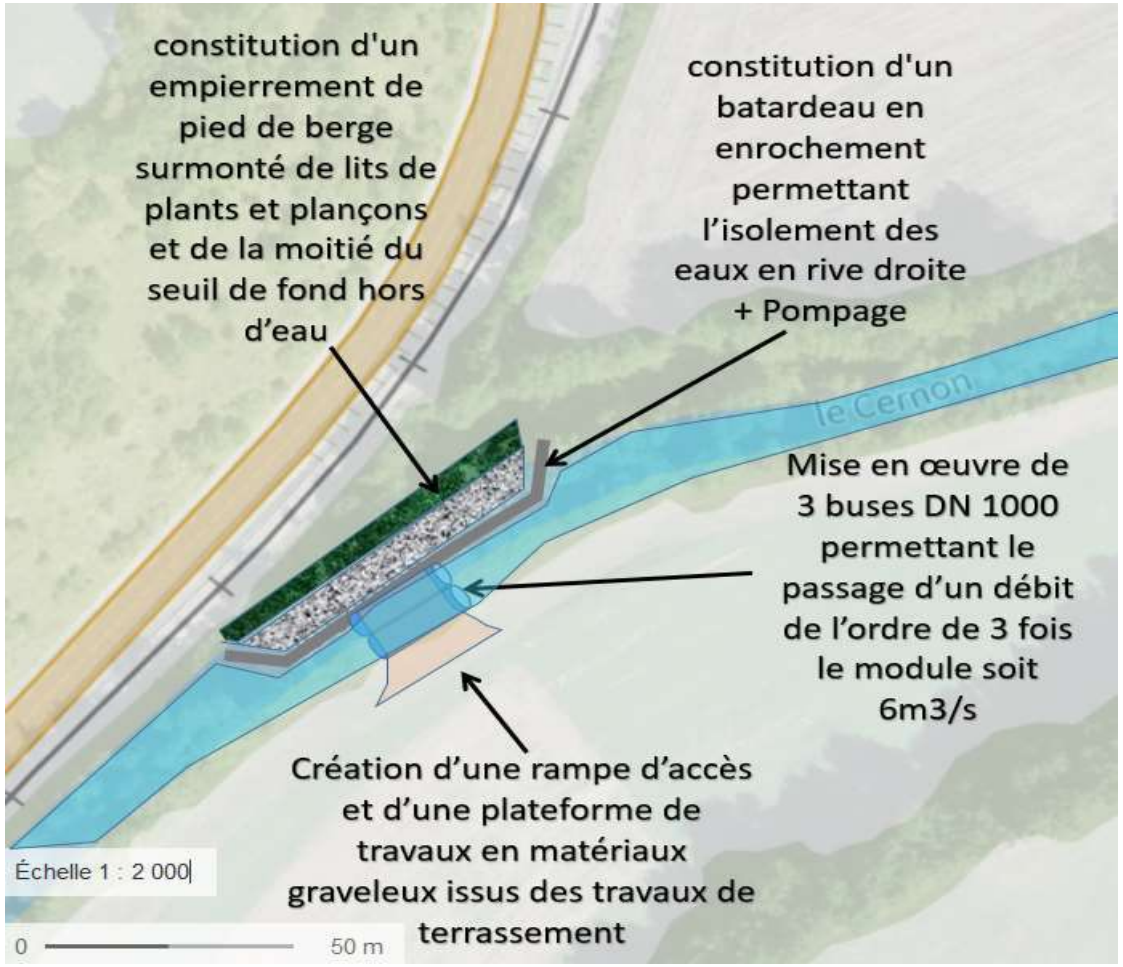

PHASAGE des travaux

Durée des travaux estimée à 9 – 10 mois hors préparation

- Mesures environnementales sur l'ensemble des travaux et dans le temps
- Travaux forestiers : Septembre/octobre (année N-1), prévu à l'automne 2022
- Travaux préparatoires et décapage /stockage – terrassement Rive gauche : Mars – Avril (année N), prévu en 2023
- Terrassements / ouvrages génie civil : juin – septembre (année N), prévu en 2023
- Génie Végétal Aménagement paysagers et cheminement : Oct –Nov (année N), prévu en 2023

4.

ESTIMATION DES COUTS

ESTIMATION DES COUTS DES TRAVAUX
PRÉSENTATION EN 3 LOTS

- LOT N°1 : Aménagement du lit et des berges du Cernon;

		Estimation PRO	*Résultats Consultation entreprises*
RECAPITULATIF :			
1	PRIX GENERAUX	139 740,00€	155 700,00€
2	TRAVAUX FORESTIERS ET PREPARATOIRES	88 635,00€	43 865,00€
3	FOURNITURE DE MATERIAUX ET VEGETAUX	243 102,00€	174 857,00€
4	AMENAGEMENT DU LIT ET DES BERGES	516 930,00€	372 680,50€
5	AMENAGEMENT DU MERLON DE PROTECTION	6 660,00€	9 982,00€
6	AMENAGEMENTS PAYSAGERS ET CHEMINEMENTS DOUX	35 450,00€	32 609,00€
7	GARANTIE ET SUIVI DES AMENAGEMENTS VEGETAUX	31 105,00€	46 125,00€
Total H.T	**LOT n°1 : Aménagement du lit et des berges du Cernon à Saint Georges de Luzençon**	**1 061 622,00 €**	**835 818,50 €**
TVA 20 %		*212 324,40 €*	*167 163,70 €*
Total T.T.C	**Lot N°1 : Aménagement du lit et des berges du Cernon à Saint Georges de Luzençon**	**1 273 946,40 €**	**1 002 982,20 €**

LOT N°2 : Mise en valeur paysagère et sociale (Aménagements paysagers – mobilier urbain);

RECAPITULATIF :		*Estimation PRO*	*Résultats Consultation entreprises*
1	PRIX GENERAUX	3 800,00€	2 650,00€
2	AMENAGEMENTS PAYSAGERS - MOBILER URBAIN	60 160,00€	37 975,75€
3	GARANTIE ET SUIVI DES AMENAGEMENTS VEGETAUX		4 350,00€
	Total H.T LOT N°2 : MISE EN VALEUR PAYSAGERE ET SOCIALE	**63 960,00 €**	**44 975,75 €**
	TVA 20 %	*12 792,00 €*	*8 995,15 €*
	Total T.T.C LOT N°2 : MISE EN VALEUR PAYSAGERE ET SOCIALE	**76 752,00 €**	**53 970,90 €**

Lot N°3 : Mise en œuvre d'une passerelle piétonne.

RECAPITULATIF :			
1	PRIX GENERAUX	5 200,00€	35 640,00€
2	MISE EN ŒUVRE DE LA PASSSERELLE PIETONNE	269 700,00€	204 292,50€
	Total H.T LOT N°3 : MISE EN ŒUVRE D'UNE PASSERELLE PIETONNE	**274 900,00 €**	**239 932,50 €**
	TVA 20 %	*54 980,00 €*	*47 986,50 €*
	Total T.T.C LOT N°3 : MISE EN ŒUVRE D'UNE PASSERELLE PIETONNE	**329 880,00 €**	**287 919,00 €**

5.

CADRE RÈGLEMENTAIRE

CADRE REGLEMENTAIRE

- Autorisation environnementale avec enquête publique
- Déclaration d'intérêt général (procédure conjointe au DAE)
- Fouille d'archéologie préventive

AVEYRON CONSEIL DÉPARTEMENTAL	**RD 992 - SAINT GEORGES DE LUZENCON** **PR - 9 + 440** **Synthèse de l'analyse**	29/10/2021 à 00:00 14/11/2021 à 23:00

Route	P.R.	Dist.	Sens
D0992	9	440	1 - 2 - C

Jour : 6:00 à 22:00	12 D0992 — 9 + 440

Référence de l'analyse

Localisation	SAINT GEORGES DE LUZENCON	Lim. Vitesse	
Sens 1	MILLAU vers SAINT ROME DE CERNON	VL: 50	PL: 50
Sens 2	SAINT ROME DE CERNON vers MILLAU	VL: 50	PL: 50
Période	Du Vendredi 29/10/2021 à 00:00 au Dimanche 14/11/2021 à 23:00	17 J. entiers	

Synthèse de l'analyse du Vendredi 29/10/2021 à 00:00 au Dimanche 14/11/2021 à 23:00

	Sens 1	Sens 2	Sens cumulés
Débit Total sur la période	35996	35184	71180
Débit Moyen Journalier	2117	2070	4187
Vitesse moyenne/période	46	42	
Excès de vitesse (%)	29,6	13,8	
V 85	56	50	

Vitesse (km/h)	Sens 1			Sens 2		
	Nb de véhicules	%	% cumulés	Nb de véhicules	%	% cumulés
0 à 30 km/h	710	1,97	2,0	1702	4,84	4,8
30 à 40 km/h	5227	14,5	16,5	12453	35,4	40,2
40 à 50 km/h	19393	53,9	70,4	16160	45,9	86,1
50 à 60 km/h	9302	25,8	96,2	4185	11,9	98,0
60 à 70 km/h	1261	3,5	99,7	603	1,71	99,8
70 à 80 km/h	89	0,25	99,9	74	0,21	100
80 à 90 km/h	10	0,03	100	6	0,02	100
90 à 100 km/h	2	0,01	100	0	0	100
100 à 110 km/h	2	0,01	100	1	0	100
110 à 255 km/h	0	0	100	0	0	100

RD 992 - SAINT GEORGES DE LUZENCON
PR - 9 + 440

Débit Journalier

29/10/2021 à 00:00
14/11/2021 à 23:00

Route	P.R.	Dist.	Sens
D0992	9	440	1

SAINT GEORGES DE LUZENCON

MILLAU vers SAINT ROME DE CERNON

Jour : 6:00 à 22:00

12 D0992 | 9 + 440

Date	Ve 29/10/21	Sa 30/10/21	Di 31/10/21	Lu 01/11/21	Ma 02/11/21	Me 03/11/21	Je 04/11/21	Ve 05/11/21	Sa 06/11/21	Di 07/11/21	Lu 08/11/21	Ma 09/11/21	Me 10/11/21	Je 11/11/21
TV	2 769	2 078	1 581	1 569	2 513	2 483	2 525	2 676	1 958	1 271	2 461	2 638	2 769	1 315
VL	2 673	2 065	1 571	1 563	2 409	2 399	2 437	2 576	1 929	1 267	2 343	2 526	2 660	1 301
PL	96	13	10	6	104	84	88	100	29	4	118	112	109	14
%PL	3,47	0,63	0,63	0,38	4,14	3,38	3,49	3,74	1,48	0,31	4,79	4,25	3,94	1,06
Date	Ve 12/11/21	Sa 13/11/21	Di 14/11/21											
TV	2 339	1 789	1 262											
VL	2 259	1 764	1 257											
PL	80	25	5											
%PL	3,42	1,40	0,40											

		Débit			Moy Journalier	
	Type	Mini	Maxi	Période	Débit	%
Synthèse	TV	1 262	2 769	35 996	2 117	100,00
	VL	1 257	2 673	34 999	2 059	97,26
	PL	4	118	997	59	2,79
	%PL	0,31	4,79	2,77	2,79	

23/12/00 *Jour ouvré* 24/12/00 *Samedi & Veille de Fêtes* 25/12/00 *Dimanche & Jour férié*

9999 *Journée incomplète. Débit Total à partir de journée(s) incomplète(s).*

Débit ou % journalier le plus chargé

Débit ou % journalier le moins chargé

Les moyennes sont calculées à partir de la somme des débits journaliers divisés par le nombre de jours.

Des différences peuvent apparaître avec la page de synthèse.

RD 992 - SAINT GEORGES DE LUZENCON
PR - 9 + 440

Débit Journalier

29/10/2021 à 00:00
14/11/2021 à 23:00

Route	P.R.	Dist.	Sens
D0992	9	440	2

SAINT GEORGES DE LUZENCON

SAINT ROME DE CERNON vers MILLAU

Jour : 6:00 à 22:00

12 D0992 | 9 + 440

Date	Ve 29/10/21	Sa 30/10/21	Di 31/10/21	Lu 01/11/21	Ma 02/11/21	Me 03/11/21	Je 04/11/21	Ve 05/11/21	Sa 06/11/21	Di 07/11/21	Lu 08/11/21	Ma 09/11/21	Me 10/11/21	Je 11/11/21
TV	2 757	1 995	1 403	1 704	2 486	2 441	2 492	2 567	1 918	1 251	2 359	2 525	2 623	1 338
VL	2 665	1 977	1 397	1 696	2 378	2 352	2 397	2 471	1 891	1 244	2 246	2 410	2 523	1 322
PL	92	18	6	8	108	89	95	96	27	7	113	115	100	16
%PL	3,34	0,90	0,43	0,47	4,34	3,65	3,81	3,74	1,41	0,56	4,79	4,55	3,81	1,20
Date	Ve 12/11/21	Sa 13/11/21	Di 14/11/21											
TV	2 302	1 765	1 258											
VL	2 221	1 743	1 249											
PL	81	22	9											
%PL	3,52	1,25	0,72											

		Débit			Moy Journalier	
	Type	Mini	Maxi	Période	Débit	%
Synthèse	TV	1 251	2 757	35 184	2 070	100,00
	VL	1 244	2 665	34 182	2 011	97,15
	PL	6	115	1 002	59	2,85
	%PL	0,43	4,79	2,85	2,85	

23/12/00 *Jour ouvré* 24/12/00 *Samedi & Veille de Fêtes* 25/12/00 *Dimanche & Jour férié*

Débit ou % journalier le plus chargé

9999 *Journée incomplète. Débit Total à partir de journée(s) incomplète(s).*

Débit ou % journalier le moins chargé

Les moyennes sont calculées à partir de la somme des débits journaliers divisés par le nombre de jours.

Des différences peuvent apparaître avec la page de synthèse.

RD 992 - SAINT GEORGES DE LUZENCON
PR - 9 + 440

Débit Journalier

29/10/2021 à 00:00
14/11/2021 à 23:00

Route	P.R.	Dist.	Sens
D0992	9	440	3

SAINT GEORGES DE LUZENCON

SENS CUMULES

12 D0992 | 9 + 440

Jour : 6:00 à 22:00

Date	Ve 29/10/21	Sa 30/10/21	Di 31/10/21	Lu 01/11/21	Ma 02/11/21	Me 03/11/21	Je 04/11/21	Ve 05/11/21	Sa 06/11/21	Di 07/11/21	Lu 08/11/21	Ma 09/11/21	Me 10/11/21	Je 11/11/21
TV	5 526	4 073	2 984	3 273	4 999	4 924	5 017	5 243	3 876	2 522	4 820	5 163	5 392	2 653
VL	5 338	4 042	2 968	3 259	4 787	4 751	4 834	5 047	3 820	2 511	4 589	4 936	5 183	2 623
PL	188	31	16	14	212	173	183	196	56	11	231	227	209	30
%PL	3,40	0,76	0,54	0,43	4,24	3,51	3,65	3,74	1,44	0,44	4,79	4,40	3,88	1,13
Date	Ve 12/11/21	Sa 13/11/21	Di 14/11/21											
TV	4 641	3 554	2 520											
VL	4 480	3 507	2 506											
PL	161	47	14											
%PL	3,47	1,32	0,56											

		Débit			Moy Journalier	
	Type	Mini	Maxi	Période	Débit	%
Synthèse	TV	2 520	5 526	71 180	4 187	100,00
	VL	2 506	5 338	69 181	4 069	97,18
	PL	11	231	1 999	118	2,82
	%PL	0,43	4,79	2,81	2,82	

23/12/00 *Jour ouvré* 24/12/00 *Samedi & Veille de Fêtes* 25/12/00 *Dimanche & Jour férié*

Débit ou % journalier le plus chargé

9999 *Journée incomplète. Débit Total à partir de journée(s) incomplète(s).*

Débit ou % journalier le moins chargé

Les moyennes sont calculées à partir de la somme des débits journaliers divisés par le nombre de jours.

Des différences peuvent apparaître avec la page de synthèse.